



CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

## **Compte rendu de la séance du 9 MARS 2022**

### **APPLICATION DU STATUT DE PARIS**

#### II<sup>e</sup> PARTIE. LIVRE V, TITRE I. CHAPITRES I ET II DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Le neuf mars deux mille vingt-deux à dix-neuf heures, les membres du Conseil de Paris Centre se sont réunis en salle des fêtes sur la convocation en date du deux mars deux mille vingt-deux qui leur a été adressée par Monsieur le Maire de Paris Centre et affichée à la porte de la mairie ce même jour, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2121-10, L.2121-12 et R.2121-7.

Étaient présents :

Karine BARBAGLI, Jimmy BERTHÉ, Amina BOURI, Jacques BOUTAULT,  
Dorine BREGMAN, Gauthier CARON-THIBAUT, Corine FAUGERON,  
Luc FERRY, Florent GIRY, Boris JAMET-FOURNIER, Benoîte LARDY,  
Véronique LEVIEUX, Jean-Paul MAUREL, Audrey PULVAR,  
Raphaëlle RÉMY-LELEU, Yohann ROSZÉWITCH, Julien ROUET,  
Pacôme RUPIN, Antoine SIGWALT, Christel TORIELLO, Catherine TRONCA,  
Aurélien VÉRON, Ariel WEIL, Shirley WIRDEN

Était absent : Pacôme RUPIN

Absent.e.s ayant donné pouvoir :

Dorine BERGMAN a donné pouvoir à Boris FOURNIER.

Catherine TRONCA a donné pouvoir à Gauthier CARON-THIBAUT.  
Jimmy BERTHÉ a donné pouvoir à Ariel WEIL.

Arrivée d'Audrey PULVAR à 19h20  
Départ de Shirley WIRDEN à 20h15

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil étant composé de vingt-quatre membres.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Ariel WEIL, Maire de Paris Centre, à 19h05.

## **PROJETS DE DÉLIBÉRATION PROPRES**

**PC-2022-04** – Désignation du secrétaire de séance

**PC-2022-05** – Approbation du procès-verbal de la séance du 24 janvier 2022

## **COMMUNICATIONS DU MAIRE**

Bilan annuel des mises à disposition de locaux  
L'accueil des réfugiés ukrainiens à Paris  
Retour sur les initiatives du 8 mars

## **PROJETS DE DÉLIBÉRATION SOUMIS POUR AVIS**

**2022 DAC 362** - Subventions (47.400 euros) à dix-huit comités d'arrondissement et convention avec le Comité départemental de Paris de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie.

**2022 DAC 363** - Subventions (230.000 euros) et conventions avec le Mémorial de la Shoah (4e)

**2022 DAC 521** - Tour Saint-Jacques (Paris centre) - Convention d'occupation temporaire du domaine public pour la période 2022/2025.

**2022 DAE 8** - Budget Participatif – Subventions (216 000 euros) et conventions avec deux structures de l'économie circulaire

**2022 DAJ 1** - Subvention et avenant n°1 (296.750 euros) à la convention pluriannuelle pour l'organisation de consultations gratuites d'avocats en mairies d'arrondissement avec l'Ordre des Avocats au Barreau de Paris

**2022 DASCO 4** - Collèges publics parisiens - Subventions pour travaux (183 136 euros).

**2022 DDCT 23** – Tarification relative à la mise à disposition des locaux Silvia Monfort au 2bis rue Elzévir dans le 3e arrondissement et des locaux du 7 rue de la Ville Neuve dans le 2e arrondissement

**2022 DFPE 40** - Subvention (55 805 euros) et avenant n° 1 avec l'association Crèche parentale du Sentier pour la crèche parentale les Petits Pois (2e)

**2022 DJS 2** - Subventions (168.500 euros) à 12 clubs sportifs aquatiques (dont 8 avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs).

**2022 DLH 62** - Location de l'ensemble immobilier 13-15-17-19-23 et 16-18-20-22-24, rue du Pont Louis-Philippe (Paris Centre) à Paris Habitat OPH - avenant au bail emphytéotique

**2022 DLH 83** - Location de l'immeuble 24, place du Marché Saint-Honoré (Paris Centre) à ELOGIE-SIEMP - Bail emphytéotique

**2022 DU 21** - Vente à AXIMO de 8 logements, 1 débarras, 1 cave, représentant 11 lots de copropriété en vue de réaliser des logements locatifs sociaux (4e, 11e, 13e et 17e)

**2022 DVD 5** - "Fonds Mobilité Active. Aménagements cyclables 2020" Demande de subventions correspondantes auprès de l'État

## **VŒUX**

**VPC 2022 04** Vœu déposé par Amina BOURI et les élu.e.s du groupe écologiste de Paris Centre relatif à la création d'un Conseil Consultatif des Résident.e.s Etranger.e.s Extra-communautaire

**VPC 2022 05** Vœu déposé par Amina Bouri et les élu.e-s du Groupe écologiste de Paris Centre relatif à la fermeture du marché aux oiseaux du marché aux fleurs, île de la Cité (Paris 4ème)

**VPC 2022 06** Vœu déposé par Raphaëlle Rémy-Leleu et les élu.e-s du Groupe écologiste de Paris Centre relatif au soutien à l'Ukraine et à la condamnation des actes de guerre du régime russe

## **QUESTIONS ORALES AU MAIRE DE PARIS CENTRE**

**QPC 2022 01** Question orale au Maire de Paris Centre, posée par les élus du Groupe Républicains et Libéraux, relative à la « Zone Apaisée »

**QPC 2022 02** Question orale au Maire de Paris Centre, posée par les élus du Groupe Républicains et Libéraux, relative à la fermeture des commerces

## **PROJETS DE DÉLIBÉRATION PROPRES**

### **2022 PC 04 - Désignation du secrétaire de séance**

#### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Je vous propose de commencer par désigner le secrétaire de séance. Le sort désigne Antoine SIGWALT, s'il l'accepte. Je ne le vois pas. Il n'est pas là ? Qui est après, par ordre alphabétique ? Christelle Toriello. Je l'ai vue ; elle est arrivée à vélo, je tiens à le souligner. Christelle, si elle est d'accord, est désignée secrétaire de séance, en attendant l'arrivée d'Antoine. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Tout le monde est d'accord.

*À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité*

### **2022 PC 05 - Adoption du procès-verbal de la séance du 24 janvier 2022**

#### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Je vous demande d'approuver le procès-verbal de la séance du 24 janvier 2022, qui était virtuelle. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Tout le monde l'approuve ; unanimité.

*À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité*

## **COMMUNICATION DU MAIRE**

Guerre en Ukraine

#### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Nous commençons par quelques communications, que je vais essayer de faire assez brèves.

Je ne peux commencer ce conseil dans les circonstances que nous connaissons, sans parler de l'Ukraine et de la guerre menée par la Russie aux portes de l'Europe. Menacés par les bombardements russes, les civils ukrainiens, je pense aux femmes, aux enfants, aux personnes âgées en particulier, sont sur les routes de l'exil. Évidemment la Ville de Paris, vous l'avez suivi, s'est organisée pour apporter sa solidarité et venir en aide aux réfugiés ainsi qu'aux exilés de toute nature qui sont sur notre sol, tout en soutenant évidemment aussi les Ukrainiens qui sont restés sur place. Dès le début de la guerre, Paris et sa Maire ont réaffirmé leur soutien à l'Ukraine et aux Ukrainiens qui se battent pour leur liberté, et d'ailleurs, sans aller au-delà de nos prérogatives, pour les nôtres aussi, il faut le souligner. La Ville de Paris s'est donc mobilisée aux côtés de la cellule de crise du ministère des Affaires étrangères, de la Préfecture de Région également, afin de préparer la question cruciale qui est celle de l'accueil des réfugiés ukrainiens, qui commencent tout juste à arriver. Une aide d'urgence d'1 million d'euros a été débloquée par la Ville au profit des associations, des organisations non gouvernementales, de tous les acteurs de terrain qui organisent les nombreuses collectes. Je salue les habitantes et habitants qui sont présents ce soir au Conseil ; ils ont été nombreux aussi à venir à la mairie participer aux collectes, à l'acheminement des produits de première nécessité en Ukraine ou dans les pays voisins.

Nous avons également à l'échelle de Paris mobilisé 10 000 m<sup>2</sup> de locaux pour permettre le stockage des dons ; comme d'autres mairies, la Mairie de Paris Centre a été parmi les toutes premières à rester ouverte le week-end dernier en particulier, pour recueillir les dons de particuliers. Je salue les agents qui sont venus dimanche ouvrir la mairie ; à l'échelle modeste de Paris Centre, nous avons été très impressionnés, y compris par le fait que des habitantes et des habitants sont allés acheter des produits. Ils n'ont pas simplement donné des choses qu'ils avaient chez eux mais ils sont allés acheter des produits : 32 cartons de produits d'hygiène et de denrées, 77 sacs de vêtements pour le seul week-end dernier et la seule Mairie de Paris Centre. Les dons peuvent aussi être faits à la Fabrique de la solidarité qui comme vous le savez se trouve dans l'ancienne Mairie du 2<sup>e</sup> arrondissement.

En ce qui concerne l'hébergement, nous avons beaucoup de questions sur ce sujet, soit de gens qui veulent apporter un hébergement soit d'autres qui cherchent. Nous sommes en discussion avec les services de l'État qui coordonnent à l'échelle de la France le recensement des places disponibles auprès des centres d'accueils, auprès des bailleurs sociaux et même des propriétaires privés. Je vous invite à orienter les personnes qui vous interrogeraient sur le sujet ou qui voudraient apporter des logements pour les réfugiés, vers les accueils qui sont organisés à travers la Ville. Je les recense, pour Paris Centre d'abord :

- La Halte humanitaire, dans l'ancienne Mairie du 1<sup>er</sup> arrondissement, gérée par l'Armée du Salut ;

- L'accueil de jour au CHU de la rue d'Aboukir, géré par Emmaüs Solidarité.

Dans ces locaux, les réfugiés peuvent trouver un accompagnement social, médical, psychologique, une première aide dans les démarches et dans l'accès au droit, et une orientation vers les dispositifs de logement.

Depuis jeudi dernier, le 3 mars, un accueil unique, Accueil Ukraine, a ouvert ses portes pour les réfugiés ukrainiens dans le 18<sup>e</sup> arrondissement, précisément au 39 rue des Cheminots. Il est géré par France Terre d'Asile, et il offre un premier lieu d'accueil pour évaluer les besoins et orienter vers les solutions.

Je fais le résumé ici des annonces pour les élus ; vous avez en principe reçu à peu près toutes ces informations. Elles sont, pour le grand public, également sur notre site et sur le site de la Ville de Paris. En ce qui concerne la scolarisation, autre question qui est souvent posée, les parents peuvent inscrire leurs enfants en maternelle et en primaire. Cela se fait ici dans la mairie d'arrondissement, ou dans la mairie dont dépend leur logement. Pour les plus grands, les inscriptions au collège et au lycée se font auprès du Centre académique pour la scolarisation des nouveaux arrivants, situé dans le 19<sup>e</sup> arrondissement. Bien sûr les enfants seront accueillis gratuitement dans les cantines scolaires. Les PMI, les centres de protection maternelle et infantile, sont ouverts pour des consultations et un soutien psychologique. Enfin, les services de la Ville proposent aux réfugiés ukrainiens une prise en charge médicale dans les centres de santé et un accompagnement psychologique dès leur arrivée. En ce qui concerne spécifiquement les étudiants, une cellule d'écoute et d'aide psychologique est mise en place avec le CROUS, et ils peuvent se rendre évidemment librement dans un autre lieu de Paris Centre, mais pour tout Paris c'est QJ, le Quartier Jeunes, situé dans l'ancienne mairie du 1<sup>er</sup> arrondissement, à côté de de la Halte.

Enfin, et c'est tout à fait nouveau, les Parisiennes et les Parisiens qui ont de la famille en Ukraine, qui souhaitent soit s'engager soit avoir des informations sur les aides, peuvent composer tout simplement le 3975, le numéro unique de l'assistance de Paris, pour être orientés vers les services compétents ou vers leur mairie d'arrondissement. Les annonces et les initiatives des Parisiens et des Parisiennes qui sont solidaires, sont mis également sur le site internet de la Ville.

Pour conclure, je vous renvoie vraiment au site de la Ville. Je continue à réaffirmer, et je crois que je peux le faire au nom de tout ce Conseil, notre solidarité avec les Ukrainiennes et les Ukrainiens ; nous nous félicitons de la possibilité d'avoir mobilisé la plupart de nos centres municipaux, puisque ce sont trois des quatre anciennes mairies qui sont mobilisées : évidemment la Mairie de Paris Centre ici, à double titre pour QJ et pour la Halte, l'ancienne Mairie du 1<sup>er</sup> arrondissement, et puis au titre de la Fabrique de la Solidarité, à l'échelle de tout Paris, l'ancienne mairie du 2<sup>e</sup> arrondissement ; à quoi s'ajoute le CHU de la rue d'Aboukir.

Je voudrais simplement conclure en disant que la culture compte aussi, évidemment une fois qu'on s'est occupé des réfugiés, de la nourriture, des produits de première nécessité et des logements. Sachez que la culture compte énormément ; c'est très important et nous avons eu beaucoup de discussions avec l'ambassadeur d'Ukraine, avec sa conseillère culturelle, avec les associations de défense ukrainiennes ; toutes insistent sur la volonté d'écraser la culture ukrainienne et sur la nécessité de la protéger. Nous étions quelques-uns hier soir à assister à un concert au Châtelet. Je rappelle que la Maire de Paris a souhaité que la partie de la troupe du ballet de Kiev, en tournée à Paris, puisse y rester, et soit accueillie en résidence au Châtelet. Un mouvement autour du théâtre du Châtelet a été lancé pour que dans toute la France et même dans toute l'Europe, les danseurs et les danseuses ukrainiennes, les artistes plus généralement, puissent être accueillis. Je crois que déjà la plupart des ballets de France se sont mobilisés et se sont manifestés pour accueillir ces danseuses et ces danseurs, plus généralement les artistes. Nous essaierons de continuer à soutenir les manifestations de la culture ukrainienne, avec Benoîte LARDY.

Voilà ce que je voulais vous dire sur l'Ukraine, nous y reviendrons peut-être dans ce conseil.

Bilan annuel des mises à disposition de locaux

### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Je change complètement de sujet, et je vous propose de faire une communication réglementaire, qui suit une délibération de 2018, et qui autorise les maires d'arrondissement à signer des conventions d'occupation du domaine public relevant de la gestion du conseil d'arrondissement. Très concrètement il s'agit de la mise à disposition de deux bâtiments principaux qui relèvent directement de notre pilotage, à savoir le bâtiment de la Mairie de Paris Centre, et la Halle des Blancs Manteaux. Plutôt que de projeter, je crois que nous avons prévu d'avoir simplement une feuille, qui est devant vous, élus, qui vous communique pour l'année 2021, qui s'est achevée, l'ensemble des mises à disposition au profit d'associations à but non lucratif, qui font l'objet d'une convention ; dans le cadre de cette convention, elles sont pour l'essentiel à titre gratuit. Si vous parcourez la liste que vous avez devant vous, vous verrez qu'elles sont essentiellement dans le domaine de la solidarité, de la santé, de l'éducation, de la mémoire, de la discrimination et de la culture. Ces 6 thèmes représentent à 99 % ce qui a été fait, auquel j'ajoute, bien sûr, et nous en reparlerons dans ce conseil, puisqu'une délibération portera sur ce sujet, toutes les permanences d'assistance et d'aide au droit, que ce soit l'écrivain public, les avocats qui conseillent gratuitement dans les différents domaines, le soutien scolaire, ou

encore l'information sur le logement. Vous trouvez tout cela dans l'annexe qui est faite à ce conseil, elle est sur votre table. Je ne vous demande pas de voter puisque c'est une simple communication mais elle est réglementaire. Si vous avez des questions, n'hésitez pas, en fin de conseil ou à tout moment.

Journée internationale de lutte pour les droits des femmes

### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Dernière communication pour laquelle je passe la parole à mon adjointe en charge, notamment, de l'égalité hommes-femmes, pour revenir sur les manifestations du 8 mars, la Journée internationale de lutte pour les droits des femmes. Beaucoup d'initiatives, dont certaines vont se prolonger ; Shirley WIRDEN, pour en parler.

### **Shirley WIRDEN, Adjointe au Maire de Paris Centre**

Merci Monsieur le Maire, chers collègues, chers habitants. Je commence par adresser un mot de solidarité aux femmes ukrainiennes, qui malheureusement comme à chaque fois qu'il y a une guerre, sont victimes de de violences sexuelles. Le viol est malheureusement une arme de guerre, et les femmes ukrainiennes peuvent déjà le subir, donc je leur dis toute ma solidarité, et la nôtre, je pense.

Le 8 mars est effectivement une journée dédiée, riche en initiatives, qui se poursuivent, je rassure tout le monde, tout au long de l'année. C'est une journée dédiée mais on ne s'arrête pas là. Comme vous pouvez le voir, la tradition s'est poursuivie cette année avec la distribution auprès de chaque agente et agent d'un livre engagé et féministe, que j'ai eu plaisir de distribuer avec Ariel et Catherine ARRIAL. J'ai voulu aussi que les élus puissent en profiter, donc vous l'avez devant vous ; c'est un livre sur Simone Veil et son engagement pour le droit à l'avortement, co-écrit avec Annick COJEAN.

Hier, donc, je le disais, une journée riche ; je n'ai pas pu faire le tour tout ce qui se faisait, tellement la programmation était riche dans Paris Centre mais j'ai notamment pu assister à un atelier des règles élémentaires à la Fabrique de la solidarité, à un flashmob des collégiens de César Franck, avec Karine BARBAGLI. J'ai pu aussi aller voir l'exposition « Sourires » de la photographe Karima OUCHEBBOUK, que vous pouvez encore aller voir au Centre La Clairière, mais aussi le soir l'exposition « S'exposer quand l'intime devient politique » sur les violences faites aux femmes, en particulier migrantes, réalisée par le collectif « Femmes, entraide, autonomie ». Hier soir s'est tenue aussi une conférence passionnante de Florence ROCHEFORT, historienne au CNRS, sur les femmes dans le Marais, qui officialise la



sortie du livret « Matrimoines », sur le même thème, que nous avons travaillé avec Amina BOURI et Yohann ROSZÉWITCH. C'est un énorme travail et je remercie toute l'équipe de la mairie qui y a travaillé. Il devrait bientôt être imprimé, et ce sera l'occasion de poursuivre le travail que Benoîte LARDY avait mené dans le 3<sup>e</sup>, avec ce premier livret, qui existera toujours, je vous rassure. Chaque année Il sera consacré à un quartier, et à la fin de la mandature vous aurez un petit coffret où aucun nom de femme de Paris Centre ne pourra vous échapper. Le but est de valoriser le matrimoine. Je remercie Benoîte d'avoir initié ce travail que nous allons continuer toutes et tous ensemble.

Enfin, le 16 mars aura lieu au pôle Simon Lefranc un atelier que nous co-organisons avec l'association Burning Woman, sur des jeux inclusifs et non genrés. Je vous invite à y aller, il y en a pour tous les âges. Le 17 mars à 19h00 aura lieu à Paris Centre une conférence sur lesdites sorcières, avec Laurine Saint-Garreau, qui fait déjà des visites guidées à Paris Centre sur ce thème ; ce sera absolument passionnant. C'est un volet méconnu de notre histoire et pourtant un marqueur essentiel du patriarcat. Il y a beaucoup à dire à Paris Centre ; vous allez redécouvrir les rues de Paris Centre sous un autre angle. Nous préparons également une conférence qui aura lieu en mai sur le genre et la pandémie, en partenariat avec l'Institut des Etudes Avancées.

Je remercie l'ensemble des partenaires sociaux, culturels et institutionnels de leur mobilisation tout au long de l'année, et pas seulement le 8 mars, sur l'égalité femmes-hommes. Mais c'est toujours l'occasion de d'en remettre une couche. Je vous remercie.

### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci beaucoup Shirley, merci à Amina et à Benoîte qui avait inspiré dans le 3<sup>e</sup> arrondissement ce parcours matrimonial, qui va se prolonger pendant toute la mandature. Merci aussi aux historiennes aux historiens qui nous ont aidés. Ce livret est désormais disponible virtuellement et vous l'aurez bientôt sous format papier. Je crois que tu as annoncé qu'il y avait de la lecture ; pas forcément pendant le conseil, mais Simone Veil est une bonne lecture, à l'issue du conseil.

## **PROJETS DE DÉLIBÉRATION POUR AVIS**

## **2022 DAC 362 - Subventions (47.400 euros) à dix-huit comités d'arrondissement et convention avec le Comité départemental de Paris de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie.**

### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Nous allons à présent passer au reste du conseil, aux délibérations propres, et je vous propose que nous commençons par DAC 362, qui concerne la FNACA, la Fédération nationale des anciens combattants en Algérie, au Maroc et en Tunisie. C'est Yohann ROSZÉWITCH, adjoint à la mémoire, qui la présente.

### **Yohann ROSZÉWITCH, Adjoint au Maire de Paris Centre**

Merci Monsieur le maire, cher Ariel, chers collègues, Mesdames et Messieurs. La délibération que je vous présente ce soir est une délibération récurrente, puisqu'il s'agit d'une attribution de subventions ; on parle ce soir de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie, la FNACA, une organisation qui est née pendant la guerre d'Algérie, le 21 septembre 1958, et qui compte 3 560 comités, mais surtout des comités dans chaque arrondissement de Paris, ainsi que pour Paris, un comité départemental qui assure la coordination entre ces différents comités. Ce sont 371 000 adhérents au total, il s'agit donc d'une fédération importante. C'est une fédération d'associations qui est spécialisée dans la Guerre d'Algérie, les combats au Maroc et en Tunisie, qui font écho à notre actualité, puisque la semaine prochaine aura lieu le 19 mars la Journée nationale du souvenir et du recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la Guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc. Nous commémorerons les 60 ans du cessez-le-feu le 18 mars, donc la veille ; nous faisons ce choix pour nos différentes commémorations, quand cela est possible, pour pouvoir avoir des enfants, des élèves des écoles, des collèges et des lycées, et être dans notre rôle de transmission, a fortiori quand des historiens ou historiennes sont présents.

Pour cette délibération, il s'agit de trois subventions spécifiques pour Paris centre, une pour Paris, et d'autres pour les autres arrondissements :

- 600 euros pour le comité local des 1er et 2e arrondissements ;
- 1 000 euros pour celui du 3e arrondissement ;
- 700 euros pour celui du 4e arrondissement ;
- 30 000 euros pour le Comité départemental de Paris, qui encore une fois, a ce rôle de coordination d'entretien et de renforcement des liens de camaraderie et de solidarité entre les anciens mobilisés en Afrique du Nord, sauvegarde de leurs droits

matériels et moraux, et qui vise à œuvrer en faveur de la paix (c'est important en ce moment) et à transmettre la mémoire de la guerre d'Algérie auprès des jeunes générations.

J'en profite pour saluer les différents présidents et tous les membres de ces associations qui sont non seulement fidèles à nos cérémonies du 19 ou du 18 mars, mais aussi à l'ensemble de nos cérémonies. La FNACA est fidèle et présente. On peut citer Jean-Pierre LECLERC, Pierre BOURGEOIS, Pierre TEMPORAL, Marc ROSENTAUB, qui sont à chaque fois présents à nos côtés. Je vous remercie.

### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci d'avoir rappelé qu'ils sont présents à toutes les commémorations, pas seulement celles qui concernent l'Algérie, et d'avoir donné la date de la prochaine commémoration, le vendredi 18 mars à 10h30, avec comme il se doit un historien, dont je tais encore le nom pour maintenir le suspens.

Nous enchaînons, toujours avec Johann.

### **Yohann ROSZÉWITCH, Adjoint au Maire de Paris Centre**

Il faut la voter, même si c'est souvent unanime.

### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

J'avais oublié. Il paraissait tellement évident que nous allions voter à l'unanimité. Ne me faites pas me dédire ; il nous faut quand même la voter. Qui votre contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie, la libération est donc bien adoptée à l'unanimité, comme la prochaine, je l'espère, qui concerne aussi une institution de mémoire, le Mémorial de la Shoah.

*À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité*

### **2022 DAC 363 - Subventions (230.000 euros) et conventions avec le Mémorial de la Shoah (4e)**

### **Yohann ROSZÉWITCH, Adjoint au Maire de Paris Centre**

Merci Monsieur le Maire. La délibération présente concerne effectivement le Mémorial de la Shoah et le CERCIL, institution que l'on connaît bien à Paris Centre, que nous avons la chance d'avoir à Paris Centre. C'est une délibération qui est également récurrente, mais je dois dire que dans le contexte actuel (je pense plus au contexte politique), il est d'autant plus important de rappeler notre soutien à une institution telle que le Mémorial de la Shoah. Rappelons que ces derniers mois nous avons entendu des candidats à la présidentielle réhabiliter le maréchal Pétain, des partisans faire des saluts nazis ; nous avons également pu entendre à certaines manifestations anti-vax notamment, des complotistes, qui ont parlé de dictature, qui ont arboré l'étoile jaune, ou encore récemment, et même à Paris Centre, des tags, des croix gammées, notamment sur des boîtes aux lettres de rescapés, telle que Simone Weil, que nous avons évoquée tout à l'heure.

Le soutien à cette institution est donc important. Pour rappel, très brièvement, le Mémorial de la Shoah a pour but de préserver et de transmettre la mémoire du génocide des Juifs pendant la Seconde Guerre Mondiale, en rassemblant et en conservant les archives sur ce génocide, en soutenant le travail des chercheurs et des enseignants, en organisant des cérémonies commémoratives, des expositions des conférences, et en enseignant l'histoire de la Shoah aux jeunes générations.

Je voulais mettre l'accent plus particulièrement ce soir sur ces activités à destination des plus jeunes ; effectivement ce travail de transmission que j'évoquais dans la délibération précédente est particulièrement important, et le Mémorial de la Shoah est particulièrement attentif à transmettre cette mémoire à travers des conférences, des séminaires, un enseignement de la Shoah, des visites guidées auprès des élèves, des expositions dédiées et des actions pédagogiques dans le milieu scolaire, toujours en s'adaptent au public, notamment au jeune public. C'est également le cas du CERCIL, qui concerne plus particulièrement les camps du Loiret, mais qui dépend du Mémorial de la Shoah, avec notamment la commémoration des 4 700 enfants internés dans les camps de Beaune-la-Rolande et de Pithiviers.

C'est également par ces expositions que cette pédagogie peut être faite ; on peut souligner l'exposition « Homosexuels et lesbiennes dans l'Allemagne nazie », qui a remporté un vif succès, notamment en permettant à un nouveau public d'accéder à ce mémorial, à cette institution, et de découvrir le Mémorial de la Shoah. Il y a eu des nouveaux visages, et c'est très bien. C'est surtout très bien de parler de toutes les personnes victimes du nazisme. On peut donc féliciter le Mémorial de la Shoah.

La délibération de ce soir porte sur notre subvention récurrente, qui est stable ; elle est de 220 000 euros pour le Mémorial de la Shoah. Un acompte a déjà été versé mais la totalité de la subvention sur laquelle nous votons ce soir, et qui concerne la DAC, est de 220 000 euros, plus 10 000 euros pour le CERCIL, sachant qu'il y a également une subvention récurrente, mais qui n'est pas votée ce soir, de la part

de la DASCO, pour les projets plus particulièrement éducatifs. Je salue encore une fois tous les membres du Mémorial et son directeur, Jacques FREDJ, qui fait un travail formidable, et qui est également fidèle à nos événements. Je vous remercie.

### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci beaucoup, Yoann, merci d'avoir insisté sur le travail à destination des jeunes. Je rappelle que du dimanche 20 au jeudi 31 mars, c'est la semaine d'éducation et d'action contre le racisme et l'antisémitisme, avec différents parcours proposés par le Mémorial de la Shoah, en partenariat avec la Mairie de Paris. Je vous renvoie au site internet de la Ville pour toutes les informations sur ce programme. Bien entendu la Mairie de Paris Centre communiquera aussi sur ce programme.

La parole est à Aurélien VERON.

### **Aurélien VERON, Conseiller de Paris Centre**

Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous nous associons pleinement évidemment à ce vœu, et constatons effectivement que la période est particulièrement sombre avec l'effacement de la mémoire des survivants, qui s'éteignent malheureusement ; les lumières s'éteignent un peu partout et des nouvelles formes d'antisémitisme surfent sur le mélange des genres, sur la réécriture de l'histoire. Je crois très important de rappeler que l'histoire c'est aussi une signature par Philippe Pétain : la première lettre qui non seulement impose un statut horrible à une population française et pas seulement, non-française, ce qui déjà est horrible en soi, mais qui va ensuite livrer volontairement des citoyens juifs aux nazis, citoyens qui n'ont rien demandé. Rappelons-nous des moments noirs de notre histoire ; je n'aime pas l'autoflagellation mais j'aime la critique, et en l'occurrence, le mélange et la confusion de notre histoire sont absolument dramatiques. Ce vœu est donc très important ce soir.

### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci Aurélien. Nous allons pouvoir voter la délibération.

Je donne la parole à Corinne FAUGERON.

### **Corinne FAUGERON, Conseillère de Paris Centre**

Évidemment nous aussi, nous associons totalement à ce vœu, qu'il faut absolument maintenir. Le travail qui est fait au Mémorial est extraordinaire. Je vous

invite à aller voir aussi l'exposition sur les diplomates, qui est passionnante, et qui montre comment beaucoup de personnes ont réussi à trouver des échappatoires qui ont permis à beaucoup de personnes de s'en sortir. On découvre des exils que j'ignorais totalement, et qui ont permis à ces personnes de vivre encore aujourd'hui. C'est un grand plaisir d'aller voir ces expositions ; on découvre toujours quelque chose, on apprend quelque chose. De plus, le fait qu'ils aient cette possibilité d'exposer à l'extérieur est important, surtout en face d'un collègue. C'est donc sans problème que nous votons cette subvention.

### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci beaucoup. Avec Yohann ROSZÉWITCH et un certain nombre d'élus de tous les bords politiques, nous avons visité l'exposition sur la déportation et la persécution des homosexuels. Je confirme qu'effectivement, le statut des Juifs, abrogé de la main même du Maréchal Pétain se trouve au Mémorial ; c'est un document extrêmement précieux qui devrait suffire à dissuader tous les révisionnistes.

Luc FERRY a la parole.

### **Luc FERRY, Conseiller délégué de Paris Centre**

Monsieur le Maire, chers collègues Mesdames et Messieurs, bien évidemment nous allons nous aussi soutenir cette délibération. Je voudrais juste ajouter ce qui est une évidence : rien n'est jamais acquis, la vigilance est de rigueur, et le devoir de mémoire participe de cette vigilance.

### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci beaucoup pour ces prises de parole. Je vous propose de passer au vote formel. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. La délibération est donc adoptée à l'unanimité.

*À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité.*

**2022 DAC 521 - Tour Saint-Jacques (Paris Centre) - Convention d'occupation temporaire du domaine public pour la période 2022/2025.**

### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Nous continuons avec Yoann, en passant cette fois-ci à la mémoire plus ancienne, celle la tour Saint-Jacques et la convention d'occupation du domaine public pour ses visites ; c'est la DAC 521.

### **Yohann ROSZÉWITCH, Adjoint au Maire de Paris Centre**

Merci Monsieur le Maire. Effectivement nous passons sur la partie patrimoine de la DAC, avec cette délibération qui concerne la tour Saint-Jacques ; il s'agit d'une nouvelle convention d'occupation temporaire de ce monument emblématique de Paris Centre. Cette nouvelle convention sera passée, si vous votez cette délibération, avec la SARL Magma Cultura France, dont je vous dirai un mot juste après.

Un bref rappel sur la tour Saint-Jacques ; pour ceux qui l'ignorerait, il s'agit d'un vestige de l'église Saint-Jacques de la Boucherie, en référence à la puissante confrérie qui œuvrait au coeur ce quartier du Paris médiéval. Depuis le 10e siècle, c'est un des points de départ du pèlerinage à Saint-Jacques-de-Compostelle, une tradition encore perpétuée aujourd'hui. Le clocher a été acquis par la Ville de Paris en 1836 et a orné l'un des premiers jardins publics parisiens. Il a été restauré par la Ville en 2006-2009.

En 2014, la SA « Des mots et des arts », que nous connaissons bien également à Paris Centre pour d'autres activités que nous menons avec elle, avait signé une convention d'occupation temporaire, notamment pour la visite de la tour Saint-Jacques, pour pouvoir accéder et prendre de magnifiques photos du haut de la tour, avec une superbe vue sur Paris Centre et sur Paris.

Cette convention avait été renouvelée en 2017-2020, puis prolongée d'un an en 2021 ; nous avons voté cette prolongation dans le contexte de la crise sanitaire. Il n'était pas temps à ce moment-là de lancer une nouvelle consultation, ce qui a été fait depuis, en novembre 2021, avec une convention qui est proposée pour la période 2022-2025. C'est toujours une convention annuelle renouvelable trois fois. C'est donc chaque année que nous voterons le renouvellement.

Deux candidatures ont été déposées pour ce partenariat : la SA « Des mots et des arts » et la SARL Magma Cultura France. Cette dernière s'est clairement détachée sur les différents aspects qui ont été soumis, à la fois la qualité des intervenants, la qualité du programme proposé, et également d'un point de vue financier. L'offre financière est retenue parmi les critères, et cette société a été classée première sur l'ensemble des critères : la qualité du projet et l'offre financière.

La SARL Magma Cultura France est bien connue de Paris, puisqu'elle travaille déjà sur de nombreux projets culturels ou sociaux. Ils sont listés dans la délibération ; vous pouvez retrouver le Jardin du Luxembourg, la Monnaie de Paris, le Musée

National Picasso, etc. Je ne vais pas tous les citer, mais ils animent des ateliers périscolaires dans 20 établissements scolaires de la Ville de Paris, ce qui représente 78 ateliers. C'est cela qui a convaincu la DAC, avec une proposition faite pour que des ateliers soit organisés avec les élèves, pour que des visites spécifiques soient faites pour les familles, hors des temps ouverts au public, des visites spécifiques également aux associations œuvrant dans le champ social, et également des ateliers pédagogiques de pratiques artistiques amateurs autour du patrimoine. L'accent est volontairement placé sur l'offre pédagogique, et la société Magma Cultura a soumis un programme culturel très détaillé qui a fait prendre cette décision. C'est un projet tourné vers les scolaires. Également un site web dédié, c'est quelque chose d'important, puisque jusqu'à maintenant il fallait passer par le site de la société qui gérait les visites pour avoir accès à des éléments sur la tour Saint-Jacques en elle-même.

Le taux de redevance proposée a été le plus avantageux pour la Ville ; c'est un critère supplémentaire qui a déterminé ce choix.

Je vous propose donc de valider ce partenariat avec la SARL Magma Cultura France pour l'occupation temporaire du domaine public de la tour Saint-Jacques.

### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci. Y a-t-il des questions, des demandes d'intervention ? Non.

Je salue simplement « Des mots et des arts » avec qui nous avons beaucoup travaillé, et bien travaillé, ces dernières années à la tour Saint-Jacques, puis dans d'autres lieux. Bonne route à eux dans d'autres lieux. Nous aurons d'ailleurs l'occasion, y compris peut-être pour le parcours matrimonial dont parlait Shirley Wirlden tout à l'heure, de faire des visites avec eux.

### **Yohann ROSZÉWITCH, Adjoint au Maire de Paris Centre**

Effectivement nous travaillons bien avec eux ; ce sont eux qui avaient organisé les visites de la Mairie de Paris Centre pour les Journées du Patrimoine, également des visites guidées autour de la statuare, qui était le thème de l'année pour le patrimoine à Paris, et bientôt des visites guidées pour les 400e anniversaire du baptême de Molière, qui aurait dû avoir lieu en début d'année, mais qui a été reporté en raison de la crise sanitaire. Nous vous communiquerons évidemment la date dès que possible.

### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**



Nous avons toute l'année pour fêter la naissance de Molière.

Pour la DAC 521, qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?  
Je vous remercie, la délibération est adoptée à l'unanimité.

*À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité.*

## **2022 DAE 8 - Budget Participatif – Subventions (216 000 euros) et conventions avec deux structures de l'économie circulaire.**

### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Nous passons à un autre sujet, puisqu'il s'agit de l'économie circulaire, c'est la DAE 8, et c'est Jacques BOUTAULT qui la présente en sa qualité d'adjoint à ce sujet

### **Jacques BOUTAULT, Conseiller de Paris**

Merci Monsieur le Maire. Bonsoir Mesdames et Messieurs. Je vais vous présenter cette délibération qui fait suite au budget participatif 2021, qui avait pour projet, notamment, de favoriser l'économie sociale et solidaire et circulaire. Deux projets, l'un dans Paris Centre, le projet intitulé « Renforcer les actions et multiplier les lieux de solidarité » ainsi que, dans le 10e arrondissement qui fait aussi partie de cette délibération, le projet « Favoriser l'économie sociale et solidaire et circulaire », ont été votés par les Parisiennes et les Parisiens qui ont pris part à cette votation citoyenne, engageant ainsi une part du budget de la Ville à contribuer à la transformation du territoire parisien, notamment en l'amenant à se développer vers un modèle économique circulaire et décarboné, qui réconcilie création de richesses, dignité humaine et respect de l'environnement. Nous en sommes très heureux.

Ces projets se concrétisent par des subventions accordées à deux associations qui vont développer des projets allant dans le sens que je viens de vous exposer.

La première d'entre elles, « Les Etablis », est située dans le 3e arrondissement, donc dans notre secteur. J'en parlerai un peu plus que la seconde, qui comme je l'ai dit est située dans le 11e arrondissement. « Les Etablis » sont un lieu qui va être ouvert grâce à cette subvention accordée par la Ville de Paris à l'initiative des Parisiennes et des Parisiens ayant contribué au budget participatif ; ce lieu va avoir pour objet, si je puis dire, la réparation d'objets. En effet vous savez que le réemploi est une façon d'économiser nos ressources et de réduire la pollution. Ce lieu va comporter

non seulement un atelier d'initiation à la réparation mais aussi des professionnels qui vont être embauchés (souvent des personnes en parcours d'insertion), pour vous aider à réparer des objets, que ce soient des objets électroniques, des bijoux, des meubles, voire des vêtements. Bref, tout objet qui peut être facilement réparé pour être réemployé va pouvoir être amené par vous-même à ce lieu qui se trouvera au 73 rue Beaubourg, dans un local mis à disposition contre loyer par la RIVP. C'est aussi un lieu qui comportera un espace de vente, notamment de produits artisanaux et locaux, et un espace de détente, notamment de restauration. C'est un très joli projet qui a besoin d'une subvention de 175 000 euros pour avoir lieu. La Ville a décidé de lui en accorder 140 000 pour pouvoir assurer son développement et notamment effectuer les investissements nécessaires à son installation.

Le deuxième projet (je serai un tout petit peu plus court), c'est « Carton plein » ; c'est à la fois un atelier d'insertion et une entreprise d'insertion qui emploie actuellement 17 personnes, et qui va pouvoir se développer grâce à cette subvention. « Carton plein » embauche des personnes qui ont connu la rue comme dortoir ; elles sont employées à récupérer des cartons qui traînent dans la rue ou qui sont jetés à la poubelle, afin de les recycler. Cette collecte de vieux cartons est faite à l'aide de vélos cargos qui sont l'outil logistique premier utilisé par cette association afin de contribuer également dans ses déplacements au respect de l'environnement.

Je vous propose, chers collègues de voter cette délibération pour faire vivre ces deux très beaux projets.

### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci beaucoup. Aurélien VERON souhaite prendre la parole.

### **Aurélien VERON, Conseiller de Paris Centre**

Monsieur le Maire, chers collègues, « Carton plein » ne nous pose aucun souci, nous sommes tout à fait en soutien de cette initiative ancienne, qui a un budget assez conséquent chaque année et qui fait un très gros travail. Je suis plus circonspect pour la SAS CAPS, et je suis allé voir ses statuts. Effectivement son deuxième objet est bien la réparation, la rénovation et la restauration de biens personnels et domestiques, mais son premier objet est l'exploitation d'un fonds de commerce de restauration de toute sorte, la vente sur place, l'activité de traiteur, la vente de plats à emporter, la livraison à domicile, la vente de boissons alcoolisées ou sans alcool, salon de thé, organisation de soirées à thème, de réception, organisation d'évènements de toute sorte, et à titre accessoire et secondaire, la réparation, la rénovation, etc.

Vous offrez donc 141 000 euros d'argent public à une entreprise privée à but lucratif, qui va occuper un fonds de commerce de la RIVP, qui va faire de la concurrence au café du coin, développer des activités commerciales de traiteurs peut-être. Par ailleurs cette société va être en concurrence totalement déloyale avec les petits tailleurs, les tailleurs turcs, kurdes et d'autres nationalités, présents dans le quartier, et qui font des réparations, avec des petits bijoutiers qui font de la réparation de bijoux, bref avec des métiers qui eux n'ont pas 141 000 euros de budget public à leur disposition. Je suis assez choqué par cette décision. Nous soutenons « Carton plein » s'il y a une dissociation, sinon nous serons contre cette délibération qui nous semble assez choquante moralement.

### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Jacques, si tu veux répondre, ou ajouter quelques éléments.

### **Jacques BOUTAULT**

Qu'Aurélien VERON ne s'inquiète pas, l'objet de la délibération est justement de favoriser, d'engager, d'encourager et de développer toute la partie réparation d'objets domestiques, en embauchant des personnes en parcours d'insertion ; cela rentre tout à fait dans le cadre de l'économie sociale et solidaire, et cette activité a besoin d'être aidée parce qu'elle n'est pas en elle-même concurrentielle par rapport à une activité qui ne serait pas aidée pour rendre le même service. Cela ne me paraît donc pas du tout choquant que nous aidions au nom de la Ville cette association, qui conservera un espace détente et restauration, mais qui va développer grâce à cette subvention toute la partie de service de réemploi aux Parisiennes et aux Parisiens.

Mais qui n'embauche pas forcément des personnes qui ont connu la rue, qui sont en parcours d'insertion, et très éloignées de l'emploi, ce qui est son cas.

### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Nous avons des lieux qui fonctionnent comme cela, que tu connais bien, Jacques, la Ressourcerie Paris Centre dans le 2e arrondissement, qui fait déjà de la réparation, de la récupération d'objets ; d'expérience, ils ne sont pas du tout en concurrence. En effet, comme le dit Jacques BOUTAULT, la récupération et l'économie circulaire, ce n'est pas très rentable. C'est pour cela d'ailleurs que cela

fait l'objet d'une subvention ; ce n'est pas rentable et donc dans l'économie concurrentielle, ce ne sont pas les mêmes services qui sont effectués.

Le deuxième point porte sur la restauration ; certes dans l'objet, la SAS CAPS peut faire ce qu'elle veut, mais en l'occurrence, ce n'est pas un chèque en blanc à la SAS, mais bien un projet de subventionnement de ce projet spécifique, au 73 rue Beaubourg ; comme le disait Jacques, un coin café et de la petite restauration sont prévus, mais en aucun cas un restaurant ou un café qui soient concurrentiels avec les autres établissements. D'ailleurs, à la Ressourcerie aussi il y a un coin restauration ; des ateliers sont faits, et jamais aucun commerçant du 2e arrondissement ne s'est plaint d'une concurrence de la Ressourcerie, au contraire. Voilà quelques éléments que je voulais apporter.

### **Raphaëlle REMY-LELEU**

Merci Monsieur le Maire, chers collègues, chers habitants et chères habitantes. Pour finir de rassurer Aurélien VERON, au-delà de l'objet social général de l'entreprise, les modalités de contrôle de la subvention, notamment les indicateurs de réussite du projet « Les Etablis », puisque c'est bien de ce projet de la société CAPS dont il s'agit, comportent bien notamment le nombre de personnes recrutées en insertion. C'est bien pour ce projet-là ; il suffisait de lire la dernière pièce jointe du dossier.

### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Je crois que tout le monde a pu s'exprimer. Je vous propose de passer au vote, c'est la DAE 8. Qui vote contre ? 4 voix. Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Qui vote pour ? Je vous remercie. Je crois que c'est l'ensemble du reste des votes mais je laisse la direction générale vérifier. En tout cas la délibération est adoptée.

*À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à la majorité avec 19 voix (contre : A. Véron, J. Rouet, A. Sigwalt, C. Toriello)*

**2022 DAJ 1 - Subvention et avenant n°3 (296.750 euros) à la convention pluriannuelle pour l'organisation de consultations gratuites d'avocats en mairies d'arrondissement avec l'Ordre des Avocats au Barreau de Paris.**

### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Nous changeons totalement de sujet ; cette délibération a été préparée totalement par la Direction des affaires juridiques mais en réalité elle concerne nos relations avec l'Ordre des avocats au barreau de Paris. C'est Shirley WIRDEN qui la présente.

### **Shirley WIRDEN, Adjointe au Maire de Paris Centre**

Merci Monsieur le Maire. C'est une subvention et avenant à la convention pluriannuelle pour l'organisation de consultations gratuites d'avocats en mairie d'arrondissement, avec l'Ordre des avocats au barreau de Paris et la Caisse des règlements pécuniaires des avocats de Paris.

Le dispositif de consultations gratuites d'avocats en mairie a été institué depuis 1977 ; ces consultations d'avocats gratuites sont proposées chaque semaine aux usagers parisiens dans l'ensemble des mairies ; des consultations spécialisées en droit du travail, droit du logement et droit de la famille sont désormais proposés dans une dizaine de mairies.

La répartition des permanents spécialisés est faite sur demande des mairies qui disposent d'un volume de permanents suffisant pour le permettre. Chaque année plus de 10 000 personnes bénéficient de ces conseils juridiques gratuits d'un avocat au barreau de Paris.

Pour 2022 l'Ordre des avocats au barreau de Paris s'engage à renouveler l'affectation d'avocats généralistes et spécialisés et à assurer 1 728 permanences gratuites d'avocats, répartis sur l'ensemble des mairies.

Cette délibération a donc pour objectif d'autoriser à signer cet avenant et cette convention, pour une subvention de 296 750 euros. Je vous remercie.

### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Voilà par exemple le type de mise à disposition dont je parlais dans la communication en début de conseil. Je voudrais en profiter pour dire un mot et rendre hommage au bâtonnier de Paris, au bâtonnier sortant Olivier COUSI, dont vous avez peut-être appris le décès des suites d'une longue maladie. Le Barreau de Paris lui a rendu un hommage hier, je crois. La nouvelle bâtonnière qui vient d'être élue nous a transmis le communiqué de presse ; Olivier COUSI a fait l'objet d'un bel article du Figaro. Il n'est pas coutume que je cite ce journal, qui lui a rendu un très bel hommage, en rappelant son travail, fait notamment en tant que bâtonnier, et en particulier pendant une période qui était très difficile pour les avocats, avec les confinements ; l'importance de son combat pour venir en aide aux avocats, mettre en place des aides pour les avocats, qui, je vous le rappelle, ne bénéficiaient pas du dispositif de chômage partiel, étant pour l'essentiel des professions libérales. Par

ailleurs il était aussi un grand artisan de la défense du secret professionnel. Il s'est battu jusqu'au bout de ses mandats ; il a été présent alors qu'il se battait contre la maladie. Je trouve normal, puisque nous sommes les arrondissements qui abritons la Maison du Barreau encore pendant un moment, ainsi que l'Ordre des avocats et le Palais de Justice, de lui rendre hommage. J'en profite pour saluer Julie COUTURIER, que j'ai citée, qui est la nouvelle bâtonnière ; elle est la quatrième femme élue à ce poste et elle s'est faite connaître notamment au sein de l'association Droit et procédure, dédiée à la formation continue. Je l'associe à cet hommage au bâtonnier sortant.

Je vous remercie et je vous propose de voter cette délibération, la DAJ 1, si vous voulez bien. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie, elle est adoptée à l'unanimité.

*À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité.*

#### **2022 DASCO 4 - Collèges publics parisiens - Subventions pour travaux (183 136 euros)**

##### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Je vous propose de passer aux affaires scolaires, chère Karine Barbagli, avec la DASCO 4, qui concerne des collèges publics parisiens.

##### **Karine BARBAGLI, Première Adjointe au Maire de Paris Centre**

Bonsoir à toutes et à tous ; une seule délibération DASCO ce soir, c'est à noter. Je vous propose de voter une subvention pour des travaux pour les collèges publics parisiens : une dotation de fonctionnement pour les dépenses de fourniture pour les travaux réalisés par les agents des collèges. Cette dotation est de 1 175 euros par établissement ; elle concerne cinq de nos sept collèges, puisque, vous le savez, deux collèges sont en cité scolaire ; ils sont donc gérés au niveau de la Région pour les travaux.

Je vous propose de voter cette subvention pour un montant de 183 136 euros. Merci.

##### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci. Pas de demandes d'interventions ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie, elle est adoptée à l'unanimité.

*À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité.*

**2022 DDCT 23 - Tarification relative à la mise à disposition des locaux Silvia Monfort au 2bis rue Elzévir dans le 3e arrondissement et des locaux du 7 rue de la Ville Neuve dans le 2e arrondissement.**

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Nous passons à une délibération qui est préparée par la Direction de la Démocratie, des Citoyens et des Territoires, ce qui veut dire qu'elle est liée au fonctionnement de cette mairie ; en l'occurrence des locaux qui dépendent de nous, ceux de l'espace Sylvia Montfort. C'est Yohann ROSZÉWITCH, en sa qualité d'adjoint à la vie associative, qui présente cette délibération.

**Yohann ROSZÉWITCH, Adjoint au Maire de Paris Centre**

Merci Monsieur le Maire, chers collègues. Effectivement cette délibération concerne deux centres qui accueillent des locaux ; celui que l'on connaît bien, Sylvia Monfort, situé rue Elzévir dans le 3e arrondissement, et un nouveau dans les équipements de proximité de Paris Centre, les locaux du 7 rue de la Villeneuve dans le 2e arrondissement. Ces derniers sont devenus équipements de proximité le 1er janvier 2022 ; ils étaient auparavant gérés par la DJS.

Il s'agit de 3 salles de 40, 47 et 54 m<sup>2</sup>, ainsi qu'un sous-sol aménagé, entièrement rénové ; ces salles avaient en effet été rénovées grâce à deux projets lauréats du budget participatif en 2016 et en 2018. J'ai pu les visiter ; elles sont très belles, comme celles de Sylvia Monfort.

Un appel à candidatures a donc été lancé auprès des associations pour occuper les créneaux des différentes salles. Une commission d'attribution va se réunir dans les prochains jours ; nous nous réunirons notamment avec ma collègue Benoîte LARDY, puisqu'il s'agit, pour beaucoup, d'associations sur la thématique du sport, de la culture, et avec Shirley WIRDEN pour la solidarité.

Pour Sylvia Monfort, on peut citer des activités dans les domaines de la danse, de la gym douce, du théâtre, du chant, du soutien scolaire ou encore du bridge. Il y en a pour tous les goûts. Il s'agit également de trois salles, deux de 36 m<sup>2</sup> et une de 93 m<sup>2</sup>.

Jusqu'à maintenant, les salles de Sylvia Monfort étaient mises à disposition de manière gratuite, mais comme vous le savez, nous recourons à un prestataire pour gérer ces lieux, en particulier pour gérer l'entretien et l'accueil du public ; cela concerne les associations membres qui occupent les créneaux, et qui demandent à leurs membres de payer l'adhésion pour la pratique de ces différentes activités.

Nous proposons donc de voter ce soir cette délibération, qui concerne une redevance pour les différentes salles de ces deux lieux, qui s'élèvera à 1,50€ de l'heure. Ce tarif est proche de celui appliqué par la DJS aux équipements ayant des créneaux hebdomadaires : certains gymnases, les petites salles de sport spécifiques de moins de 500 m<sup>2</sup>, les petites salles de réunion. C'est un tarif qui va d'1,40 € à 1,50€ ; c'est de là que vient ce tarif.

Cela rejoindra d'autres salles qui sont également payantes à Paris Centre (sauf exception) : les salles de la mairie de Paris Centre, les Blancs Manteaux, que nous avons évoqué en début de conseil, les gymnases, la salle Jean Dame. C'est à ce type de salle que s'apparentent les salles de ces deux lieux. Il y aura des exceptions qui rendront l'accès gratuit pour les associations : il s'agit des associations qui proposeront des événements ouverts à un large public, accessibles gratuitement, ou encore dont les recettes sont reversées à un organisme caritatif ; là, évidemment, la salle sera mise à disposition gratuitement, comme elle l'est pour les salles que j'ai évoquées précédemment, notamment celle de la Mairie de Paris Centre.

Un mot peut-être sur les locaux de la rue Ville Neuve puisqu'ils étaient occupés jusqu'à maintenant par l'Association sportive du centre de Paris ; nous en avons discuté au cours d'un précédent conseil. Cette association reste évidemment occupante de ces locaux, notamment de la salle numéro un, qui accueille les enfants dans les sessions sportives. C'est un partenariat historique du 2e arrondissement, et celui-ci est préservé, je tenais à le préciser. Je vous remercie.

### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci Yohann. Sur la Ville Neuve, c'est un peu la conclusion ; nous en avons parlé lors de précédents conseils, puisqu'il y a eu des vœux et des interpellations. C'est la dernière étape dans l'intégration de cet équipement ; elle est effective de fait, puisqu'il y a eu un appel à candidatures des associations. Les locaux de la rue Ville Neuve sont donc bien inscrits à notre inventaire ; vous le savez.

Voilà la manifestation concrète (avec ce tarif qui est mis en place) de cet équipement de proximité qui est donc désormais, et je crois, définitivement, un équipement de proximité de la Mairie de Paris Centre.

Antoine SIGWALT souhaite prendre la parole.



### **Antoine SIGWALT, Conseiller de Paris Centre**

Merci Monsieur le Maire, merci Yoann, chers collègues, chers habitants de Paris Centre. Il est formidable que la Mairie puisse mettre à disposition des locaux pour les associations qui sans cela n'auraient pas d'espace pour pratiquer ; il est tout à fait normal que des frais de gestion incombent aux occupants, en l'occurrence ici aux associations qui utilisent ces lieux. On peut d'ailleurs s'étonner que cela n'ait pas été le cas avant.

Nous allons voter pour cette délibération, mais nous avons quand même deux questions. Vous nous avez dit que les frais de gestion revenaient de 1,40€ à 1,50€ par association ; cela paraît complètement dérisoire, pour de l'accueil du public sur toute la durée où la salle est ouverte, plus l'entretien, plus les frais de nettoyage.

Deuxième question : d'autres salles sont-elles mises à disposition par la Mairie de Paris Centre, qui ne fait pas payer leurs occupants ? Quand on voit le montant faramineux de la dette de la Ville de Paris, on peut dire que c'est peut-être une ressource perdue un petit peu rapidement. Je vous remercie.

### **Yohann ROSZÉWITCH, Adjoint au Maire de Paris Centre**

Oui, il y a d'autres salles, mais des salles d'un autre type. Les salles qui concernent essentiellement les pratiques sportives sont payantes, sauf les exceptions qui ont été énoncées précédemment, mais les salles de la mairie de Paris Centre peuvent évidemment être mises à disposition gratuitement. Elles le sont souvent. Vous avez d'ailleurs le détail sur le document qui a été présenté ; les salles de la MVAC, les salles de réunion, le sont aussi, puisqu'il s'agit d'un autre type d'activité ; ce sont plutôt des réunions associatives, moins ouvertes au public. Elles n'ont pas de but de rentabilité, en tout cas elles ne font pas payer pour organiser ces réunions, ce qui diffère de ce type d'occupation de locaux, pour des pratiques sportives ou culturelles, où des frais sont demandés aux membres, d'où la répercussion. Malgré tout, l'espace Maggie Kuhn a des salles gratuites ; cet espace est lié au club sénior de la rue au Maire, ce qui explique cette gratuité. Mais sinon on se calque sur ce qui se fait dans les gymnases, dans la salle Jean Dame, ou aux Blancs Manteaux.

En ce qui concerne les tarifs, c'est ce que la DJS m'a communiqué ; cela revient à 1,50€, d'où cette répercussion, mais je n'ai pas plus de détail. Nous pourrions évidemment poser la question.

## **Benoîte LARDY, Adjointe au Maire de Paris Centre**

Tout à fait. Il y a le gymnase Michel Leconte, il y a Berlioux...toutes les installations qui proposent aux associations de donner des cours, sont à un prix totalement dérisoire. Vous êtes, je crois, totalement alignés sur ce tarif, et c'est vrai que ce n'est pas cher du tout. C'est en fonction des salles, de leur surface. A Sylvia Monfort, ce sont de toutes petites salles. Mais quand même ; si vous êtes déjà allés au gymnase Michel Leconte ou dans la salle de judo, ou dans la salle de danse, qui est assez grande, c'est 1,41 €.

## **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Pour répondre à la question du « si peu cher », c'est une activité qui n'est pas lucrative ; c'est en effet la mission de la Ville de Paris que de gérer ces équipements publics au profit de l'intérêt général, et de faire en sorte que toutes ces associations, qui bénéficient de ces tarifs très réduits, exercent au titre de l'intérêt général. C'est le fonctionnement habituel. Benoite, tu as raison de souligner que c'est une mise à la norme de ce que pratique la DJS, ce qui m'amène à préciser que pour ce qui est du gymnase Michel Leconte, de la Halle des Blancs Manteaux, pour une partie de la semaine, ou pour Jean Dame, c'est bien la DJS qui gère ces équipements, et qui a mis en place ces tarifs. Ce n'est à titre gratuit que lorsque l'activité est totalement gratuite ; en l'occurrence les associations ont des participations aux frais. Toutes les associations sportives ou culturelles qui sont dans ces locaux pratiquent des tarifs sociaux ; elles nous rendent, en quelque sorte, un service. C'est simplement une participation aux frais, plus que la recherche d'une activité qui soit économiquement neutre. Cela fait partie des missions et du budget de la Ville que de permettre ces activités associatives.

Quant à la gratuité que nous accordons, elle faisait justement l'objet de ma communication de début de conseil, en ce qui concerne la Mairie de Paris Centre et la Halle des Blancs Manteaux ; je précise que la Halle des Blancs Manteaux est pendant les trois jours en gestion directe de la Mairie (du jeudi soir au dimanche soir) ; dans la partie où nous avons des activités lucratives, c'est payant ; lorsque ces activités relèvent de l'intérêt général, ou sont dans les catégories que j'ai citées, cela fait l'objet de la communication qui est sur votre table, qui précise toutes les gratuités. Nous n'avons pas communiqué sur ce qui est géré directement par la DJS. J'espère vous avoir apporté quelques éclaircissements.

Je vous propose que nous passions au vote sur cette délibération. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie, cette délibération est donc adoptée à l'unanimité.

*À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité.*

**2022 DFPE 40 - Subvention (55 805 euros) et avenant n° 1 avec l'association Crèche parentale du Sentier pour la crèche parentale les Petits Pois (2e).**

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Karine Barbagli a dit qu'elle n'avait qu'une délibération DASCO, mais elle n'a pas parlé de la DFPE ; elle a donc une autre délibération, qui concerne la crèche du Sentier.

**Karine BARBAGLI, Première Adjointe au Maire de Paris Centre**

Merci Monsieur le Maire. Une seule délibération DFPE également ce soir, je m'en réjouis. Il s'agit d'une délibération pour une subvention concernant une crèche parentale ; une crèche parentale est une crèche associative qui nécessite une participation active des parents.

Nous avons voté tous ensemble une convention pour trois ans en novembre dernier. Ce soir nous vous proposons de signer un avenant à cette convention, qui fixe la subvention municipale pour l'année 2022, pour un montant de 55 805 euros, et l'engagement de l'association à réaliser pour cette année un taux d'occupation de 81 %, ainsi qu'un taux de fréquentation de 76,5 %.

Je vous propose de voter cet avenant et la subvention de 55 000€ euros pour la crèche parentale du Sentier, dite « les Petits Pois ».

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci, c'est la DFPE 40. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie, elle est adoptée à l'unanimité.

*À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité.*

**2022 DJS 2 - Subventions (168.500 euros) à 12 clubs sportifs aquatiques (dont 8 avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs).**

### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Nous repassons à la Jeunesse et au Sport, avec la DJS 2. C'est Benoîte LARDY, adjointe en charge de la culture, spirituelle et physique, qui la présente.

### **Benoîte LARDY, Adjointe au Maire de Paris Centre**

Merci Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs, il s'agit de subventions de fonctionnement d'un montant total de 168 500 euros à 12 clubs sportifs aquatiques, dont 8 dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs conclues avec la Ville pour 3 ans et qui sont donc en cours, ayant été conclues de 2021 à 2023. Ces conventions doivent faire cette année l'objet d'un avenant, car plusieurs obligations ont été ajoutées à leurs conditions d'attribution, à savoir un rapport d'activité sur leurs actions contre les violences sexuelles, contre le sexisme et toute discrimination d'une part, et d'autre part sur les actions menées en faveur du développement durable.

Parmi ces 8 clubs, il y a pour Paris Centre, le Cercle du Marais, pour une subvention annuelle de 8 000 euros ; c'est un club affilié à la Fédération Française de Natation et à la Fédération Française LGBT, qui proposent des cours de natation, des cours d'aquagym et qui organisent également des compétitions, dans les piscines Saint-Merri, Jean Dame, et dans des piscines situées dans d'autres arrondissements. Vous avez rencontré le Cercle du Marais parce qu'il a participé sur le parvis de la Mairie aux événements sportifs que nous avons organisés, en août 2021. C'est pour 8 000 euros, plus l'avenant correspondant.

Je vous prie de bien vouloir voter cette subvention.

### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci beaucoup. J'ai bien connu le Cercle du Marais, mais pas au point d'avoir un conflit d'intérêt, puisque malheureusement je n'y nage plus depuis des années ; il a été le premier club à avoir fait des sessions pour les patients atteints du virus du sida, à une époque où cela ne se faisait pas du tout.

Jean-Paul Maurel.

### **Jean-Paul MAUREL, Conseiller délégué de Paris Centre**

Juste une petite question. Le Club Interactivités n'a pas été cité ?

**Benoîte LARDY, Adjointe au Maire de Paris Centre**

Non. Nous le citons ailleurs, mais pas dans cette délibération.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci. C'était la DJS 2. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie, elle est adoptée à l'unanimité.

*À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité.*

**2022 DLH 62 - Location de l'ensemble immobilier 13-15-17-19-23 et 16-18-20-22-24, rue du Pont Louis-Philippe (Paris Centre) à Paris Habitat OPH - avenant au bail emphytéotique.**

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Nous changeons à nouveau de sujet ; nous passons au logement et à l'habitat pour quelques délibérations, qui sont portées par Gauthier CARON-THIBAULT. Nous aimerions en avoir de cet ordre à tous les conseils.

**Gauthier CARON-THIBAULT, Conseiller de Paris**

Merci Monsieur le Maire, mes chers collègues, une délibération très rapide puisque c'est une délibération très technique. Il s'agit d'un immeuble situé du 13 au 23 et du 16 au 24 rue du pont Louis-Philippe, propriété de la Ville, qui est confié à bail à Paris Habitat. Nous sommes en train de travailler sur l'avenir de cet immeuble selon des modalités qui ont toujours gré auprès d'Aurélien VERON. Nous avons besoin de quelques temps supplémentaires pour cela et il nous est proposé de faire un avenant au bail de quelques mois avant de pouvoir étudier plus spécifiquement l'avenir de cet immeuble. Merci.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci. C'est la DLA 62. Pas de demande d'intervention ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Ne prend pas par vote ? Je vous remercie, elle est adoptée à l'unanimité.

*À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité.*

**2022 DLH 83 - Location de l'immeuble 24, place du Marché Saint-Honoré (Paris Centre) à ELOGIESIEMP - Bail emphytéotique.**

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

DLH 83, une autre adresse, place du Marché Saint-Honoré. Toujours Gauthier.

**Gauthier CARON-THIBAUT, Conseiller de Paris**

Merci Monsieur le Maire, mes chers collègues, une très bonne nouvelle pour Paris Centre, puisqu'à travers cette délibération, nous actons l'entrée dans le patrimoine social d'un immeuble situé juste à côté de la place Vendôme, au 24 place du Marché Saint Honoré. C'est un immeuble que nous avons acquis par voie de préemption, pour un montant total de 7,7 millions d'euros. C'est un immeuble de 6 étages qui représentent 890 m<sup>2</sup> composés de 14 logements et de 2 commerces, dans un état de salubrité plus que douteux, et avec encore 11 foyers qui y vivent à l'intérieur.

Par cette délibération, nous sommes tout au début de la renaissance de cet immeuble. Cette délibération nous permet de titrer le bailleur ELOGIE sur cet immeuble, qui procédera à la réhabilitation et au maintien des droits des locataires. Merci.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci. Aurélien Véron.

**Aurélien VERON, Conseiller de Paris Centre**

Ce n'est pas le projet en lui-même qui nous pose un vrai souci, c'est le mode de financement qui est toujours appuyé sur le principe des loyers capitalisés, qui permettent de mettre de la dette chez les bailleurs sociaux, de ne pas endetter la mairie de Paris et de dépenser les recettes en dépenses courantes. C'est légal, c'est encore autorisé jusqu'à cette année. Nous vous avons demandé d'arrêter de recourir à ce mécanisme en 2022 ; nous restons farouchement opposés à cette technique financière.

### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci beaucoup. Je crois que nous en avons déjà débattu au précédent conseil. Les arguments de part et d'autre sont connus.

### **Gauthier CARON-THIBAUT, Conseiller de Paris**

Je précise que nous étions autorisés à demander un loyer capitalisé de 6,3 millions d'euros et que nous avons fait preuve de frugalité puisque nous demandons 2,6 millions d'euros ; néanmoins ces loyers capitalisés que nous demandons de nous empêchent pas de procéder à de belles réhabilitations du patrimoine déjà en place. Je vous renvoie au précédent conseil où je vous ai présenté, je crois, une vingtaine de délibérations concernant je ne sais plus combien d'adresses dans ce cas à Paris Centre.

### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Et nous avons déjà expliqué que le mécanisme permettait au bailleur à son tour d'emprunter, notamment auprès de la Caisse des Dépôts, à des conditions qui étaient tout à fait avantageuses. C'est du montage financier en effet, mais dans l'intérêt du logement social.

Je mets aux voix la DLH 83. Qui vote contre ? 4 voix contre. Qui s'abstient ? Une abstention. Ne prend pas part au vote ? Deux voix. Qui vote pour ? Tout le reste du Conseil. La délibération est adoptée.

**À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à la majorité avec 16 voix et 4 votes contre (A. Véron, J. Rouet, A. Sigwalt, C. Toriello)**

**2022 DU 21 - Vente à AXIMO de 8 logements, 1 débarras, 1 cave, représentant 11 lots de copropriété en vue de réaliser des logements locatifs sociaux (4e, 11e, 13e et 17e).**

### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Nous continuons avec Gauthier CARON-THIBAUT, toujours sur du logement, même si c'est proposé par la Direction de l'urbanisme.

### **Gauthier CARON-THIBAUT, Conseiller de Paris**

Nous passons surtout d'un très grand immeuble à un tout petit lot, puisqu'il s'agit d'intégrer dans le patrimoine social un logement dans le centre de Paris, situé au 7 rue Saint-Merri. C'est un logement qui a été acquis par la Ville avec un autre logement de cet immeuble il y a de cela bien longtemps ; ils étaient gérés directement par les services de la Ville. L'un sert pour le gardien de l'école Saint-Merri, l'autre servait pour le gardien de la piscine Saint-Merri, qui, comme vous le savez, est situé au rez-de-chaussée de cette école. Ce logement est vacant, et il est proposé de décharger la Ville de la gestion de ce logement vacant pour le vendre au bailleur Aximo, qui fera de ce logement un logement de 51 m<sup>2</sup> (deux pièces), un logement social avec la vocation pour nous de diversifier les modes de financement et de production du logement social puisque les deux délibérations montrent bien que nous savons aussi bien nous attaquer au patrimoine en bloc qu'au patrimoine dans le diffus. Merci.

### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Une demande d'intervention de Corine FAUGERON.

### **Corinne FAUGERON, Conseillère de Paris Centre**

Il s'agit d'une explication de vote. Nous allons nous abstenir parce que nous préparons des amendements sur la délibération au Conseil de Paris : un amendement sur ce logement du gardien de la piscine Saint-Merri pour essayer de voir comment on peut continuer à en faire un logement de gardien. En effet, nous constatons une disparition des gardiennes et des gardiens des immeubles, et nous nous apercevons au quotidien du résultat de la disparition de ces personnes qui sont très importantes pour l'entretien, pour l'entretien des rues. En effet ce sont elles qui sortent les poubelles. Aujourd'hui il est fait appel à des sociétés, et les personnes qui sont en charge de sortir des poubelles habitent très loin ; elles ne viennent donc pas une demi-heure avant l'arrivée du camion poubelle et elles ne rentrent pas les poubelles demi-heure après le passage, elles ne font ça qu'une fois par jour seulement ; et les poubelles restent dans les rues. Et dans nos petites rues étroites, c'est très embêtant ; dans la rue Saint-Merri, c'est assez ennuyeux que les poubelles restent dans la rue. Nous avons donc un projet d'amendement sur ce logement de la rue Saint-Merri, ainsi qu'un projet d'amendement sur les logements dans le 11e qui sont également concernés par cette délibération mais dont je ne



vous parlerai pas ; ce sont des logements de la loi de 48. Nous voulons voir comment organiser le maintien des personnes qui habitent à l'intérieur de ces logements ; avec la loi de 48, on peut penser que ces personnes sont très âgées, il serait donc très difficile de leur proposer un logement ailleurs.

### **Gauthier CARON-THIBAULT, Conseiller de Paris**

Monsieur le Maire, chers collègues, je ne vais pas m'exprimer sur la résorption des lois de 48 à Paris, c'est un autre sujet plein d'intérêt. Mais sur la rue Saint-Merri, je ne comprends pas trop ; on ne parle pas du gardien de l'immeuble de la rue Saint-Merri, on parle du gardien de la piscine Saint-Merri qui était hébergé au 7 rue Saint-Merri, et qui n'avait absolument pas la charge de descendre les poubelles du 7 rue Saint-Merri. Je vous laisse libre de rédiger tous les amendements que vous souhaitez ; nous pouvons prendre rendez-vous avec l'ancien locataire de cet immeuble situé au 7 rue Saint-Merri, qui devait être gardien de la piscine. Je vous souhaite juste bien du courage pour le trouver puisqu'apparemment ce logement est vide depuis 2009.

### **Corinne FAUGERON, Conseillère de Paris Centre**

Cher Gauthier CARON-THIBAULT, je sais lire et j'ai entendu ; je savais qu'il s'agissait du logement du gardien de la piscine. D'ailleurs je l'ai dit. Il est écrit que ce logement est vide, et je propose que ce logement soit dévolu à un gardiennage dans cette rue où il y en a besoin.

### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

La proposition était de conserver ce logement à un gardien d'immeuble, ce qu'il n'était pas, ni dans la période récente ni dans la période antérieure, puisqu'il était dévolu à un gardien de piscine, qui ne sortait pas les poubelles. En changer la destination est une autre chose, mais je propose de garder cela pour les amendements au Conseil de Paris.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Cinq abstentions. Qui ne prend pas part au vote ? Qui vote pour ? Tout le reste du Conseil. La DU 21 est adoptée.

**À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à la majorité avec 18 voix et 5 abstentions (J-P Maurel, J. Boutault, C. Faugeron, R. Rémy-Leleu, A. Bourj)**

## **2022 DVD 5 - Plan Vélo 2021-2026. Convention de financement avec l'Etat et l'AFITF au titre du Fonds Mobilités Actives- Aménagements cyclables.**

### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Il nous reste une délibération, la DVD 5, (Direction de la Voirie et des Déplacements). Elle concerne les aménagements cyclables, et elle devrait naturellement être présentée par Florent GIRY, adjoint à ce sujet ; cependant, il a un conflit d'intérêts pour de très bonnes raisons puisqu'il a participé à l'élaboration de ce beau programme dans ses fonctions antérieures. Il ne va pas voter ni participer à ce vote. Je vais donc en faire une présentation très rapide ; c'est une délibération technique qui nous permet de signer une convention de financement avec l'Etat dans le cadre d'un appel à projets, l'appel à projets « Fonds mobilité active », pour lequel nous avons 4 projets lauréats. Ils sont repérables par les « V », les « Vélopolitains », la manière dont les associations cyclistes avait intitulé ces beaux projets, que nous avons repris pour une grande partie au compte de notre plan vélo. Ces projets consistent à créer des lignes de vélo suivant les lignes de métro, en partant du principe que ces axes de transport ont été assez bien conçus, ce qui est le cas. Cela concerne la V13 rive gauche, la V13 rive droite, la ligne 3 Est avec le maillage vers la V11, et la V8.

Cela nous concerne un tout petit peu, et plus précisément ce qui concerne Paris Centre, ce sont :

- La V13 de la porte de Saint-Ouen au pont de la Concorde, qui rejoint la ligne 1 de la rue de Rivoli au niveau de la Place de la Concorde ;
- La ligne 3, des Grands boulevards Est à Gambetta et de Gambetta à la porte des Lilas, qui comprend la partie « pérennisation » de la corona piste des Grands boulevards, piste pour laquelle nous avons eu une réunion publique très récemment ; c'est un très beau projet qui va être enclenché.

Par ailleurs le nouvel itinéraire rejoint la V4 sur la piste du boulevard de Sébastopol, la V8 à République, et la V11 rue de Turbigo. Quand je dis V1, il s'agit du Vélopolitain, c'est à dire la ligne de vélo située sur le trajet de la ligne 1 du métro.

Évidemment je recommande de voter cette libération qui permettra à la Ville de bénéficier de ces fonds de l'Etat. J'en profite pour faire un petit point très rapide sur nos projets vélo de Paris Centre dont certains seront amenés à bénéficier de ce financement :

- La pérennisation de la corona piste de la rue de Rivoli ; côté 1er arrondissement, les travaux touchent à leur fin (à la fin de ce mois-ci). Ce sont des aménagements

assez légers mais quand même assez qualitatifs, avec notamment des bornes noires et un marquage de lignes claires, et avec la mise en double sens de la piste protégée par un séparateur. Côté 4e, des travaux commenceront d'ici mai-juin 2022.

- Pour les Grands boulevards, qui ont fait l'objet de cette réunion publique dont je parlais, les travaux devraient commencer à l'été 2022, ce qui est un calendrier qui nous plaît beaucoup.

- Le RER V (RER vélo) ; c'est le même principe que les lignes de Vélopolitain mais sur le trajet du RER. Le début des travaux devrait commencer fin 2022 au début 2023.

- Nouvelles pistes cyclables : il s'agit du très beau projet Beaubourg-Renard, dont nous sommes très contents d'avoir pu faire le forcing et obtenu de la Ville qu'il soit priorisé ; les travaux devraient commencer à l'été 2022. C'est un projet très important, à la fois pour désengorger et dépolluer la rue du Renard et la rue de Beaubourg mais aussi un axe qui redouble celui du boulevard Sébastopol. Par ailleurs, c'est un projet qui correspond à un budget participatif, qui fait l'objet du soutien et de la participation du Centre Pompidou ; il s'agit en effet de mieux relier le Marais et la façade orientale du Centre Pompidou, avec le soutien de son président.

- Enfin, le dernier projet qui nous tient à beaucoup à cœur dans les nouvelles créations de pistes protégées est celui du contresens de la rue de Bretagne. Il paraît qu'on ne doit pas dire contre-sens puisque c'est un sens autorisé ; mais c'est bien le sens contraire de celui des voitures. C'est un sens qui n'existe pas aujourd'hui et je ne dirai pas qui ici l'a déjà pris alors qu'il n'existe pas encore...

J'ai donc profité de cette libération donc pour vous faire un point sur tous ces beaux projets réjouissants. Il s'agit de la DVD 5.

Aurélien Véron.

### **Aurélien VERON, Conseiller de Paris Centre**

Les 250 millions mis sur la table sont certainement nécessaires pour arriver à un vrai projet cohérent, mais dans le déroulé, nous avons eu de mauvaises surprises, et je trouve que c'est encore confus dans la réalisation.

J'ai suivi le plan qui me semble très bien sur la rue du Renard. C'est une bonne nouvelle, cela faisait déjà deux ans qu'on en parlait, pour doubler le boulevard Sébastopol.

Sur la façade du Louvre, subsiste cette grille qui ferme et qui empêche les vélos d'aller nord-sud ; on pourrait mettre un plot et laisser passer les vélos ; cela éviterait qu'ils soient pressés entre les bus, ce qui est dangereux.

Vous savez ce que nous pensons de la rue de Rivoli : c'est démesuré par rapport au volume. Je trouve donc que quand on s'étend au-delà du centre, il y a encore de la confusion : des livraisons pas bien pensées, des places pour PMR mal conçues, au milieu du couloir de vélo et de la rue.

Nous allons donc nous abstenir. Je pense que cela va dans la bonne direction ; c'est un investissement dans la durée mais je crains malheureusement que la réalisation ne soit pas à la hauteur de l'enjeu. Nous allons nous abstenir en vous laissant faire et nous observerons les résultats.

### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

J'espère que nous aurons de beaux résultats à montrer. Je voulais simplement répondre sur les places de stationnement ; cela a fait l'objet d'une concertation. Nous avons fait au mieux. C'est même une amélioration sur la rue de Rivoli, nous avons beaucoup bataillé pour l'obtenir ; cela consiste à déplacer des places de livraison qui étaient dangereuses, et à veiller à ce qu'il n'y ait pas d'enjambement de la piste cyclable par les véhicules de livraison. Cela amène effectivement les livreurs à traverser à un moment donné la piste cyclable ou la rue, mais cela a été jugé par à peu près toutes les parties et les associations comme étant moins dangereux.

Nous prenons acte de l'esprit positif dans lequel vous abstenez, et j'espère vous montrer des beaux résultats très vite.

C'est la DVD 5. Qui vote contre ? Personne. Qui s'abstient ? 4 abstentions. Qui ne prend pas part au vote ? Une. Qui vote pour ? Le reste du Conseil. La délibération est approuvée, avec un score qui sera noté dans le compte rendu.

**À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à la majorité avec 4 abstentions (A. Véron, J. Rouet, A. Sigwalt, C. Toriello)**

Nous avons terminé pour la partie délibérations de ce Conseil, et nous passons à la partie vœux.

## **VŒUX**

### **VPC 2022 04 Vœu déposé par Amina BOURI et les élu.e.s du groupe écologiste de Paris Centre relatif à la création d'un Conseil Consultatif des Résident.e.s Etranger.e.s Extra-communautaire**

#### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Ce vœu est présenté par Amina BOURI, au nom du groupe écologiste ; il concerne la création d'un Conseil consultatif des résidents étrangers extracommunautaires.

#### **Amina BOURI, Conseillère de Paris Centre**

Merci Monsieur le Maire, cher Ariel, chers collègues chères habitants et habitants du centre, je n'ai pas l'habitude de porter de vœux ni de prendre la parole au sein de cette instance. Pourtant aujourd'hui j'ai envie de m'exprimer sur un sujet qui me tient particulièrement à cœur, l'accueil des immigrés extracommunautaires. Comme vous le savez bien, les immigrés extra-européens n'ont pas la qualité de citoyennes et de citoyens. Toutefois ils devraient avoir le droit à la même dignité humaine que toute Française et tout Français. Elles et ils contribuent et concourent de fait à la réalisation de la chose publique en payant des impôts, en travaillant, en créant des projets associatifs et culturels et en s'investissant dans des mouvements politiques.

La gravité de la situation et la gravité de la crise de l'accueil nous forcent à nous interroger sur le double standard, entre la figure du bon réfugié de guerre face à celle du mauvais migrant. Compte tenu de la multiplicité des initiatives qui ont été mises en place pour répondre à la crise ukrainienne, que je salue, bien évidemment, et compte tenu du fait que nous partageons des valeurs communes sur l'accueil et sur notre chère terre de refuge, je vous propose que nous créions un conseil dédié aux immigrés, dans leur ensemble, sans distinction ni provenance ni de parcours. De très nombreux conseils ont été créés pour accompagner et donner la parole à des publics divers, avec des résultats certes plus ou moins fructueux. Des méthodologies ont été élaborées ; nous avons aujourd'hui toutes les cartes en main pour améliorer l'accueil. Je vous invite donc à voter en faveur de ce vœu. Merci.

#### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci. Pour répondre, Boris JAMET-FOURNIER.

## **Boris JAMET-FOURNIER, Conseiller de Paris**

Merci beaucoup Monsieur le Maire. Bonsoir à toutes et tous. Merci pour cette présentation, chère collègue. Je pense qu'évidemment nous nous rejoignons tous sur l'idée qui sous-tend ce vœu ; elle est noble et importante. Vous avez parlé, chère collègue, de l'impératif de dignité qu'on doit à toutes et tous. Vous avez parlé de la crise ukrainienne, de ces personnes étrangères qui sont parfois trop souvent ostracisées dans notre société, en particulier dans ce contexte politique. J'en profite pour dire un mot du policier Amar Benmohamed, qui a dénoncé des actes de racisme dans la police, et qui pour cela a été sanctionné par la Préfecture de police. Comme nous sommes à Paris, je me permets de le dire.

Les discriminations que peuvent subir les personnes étrangères, en particulier celles qui ne sont pas issues d'un pays communautaire, sont réelles. Cependant, votre proposition pose un certain nombre de problèmes ; des instances existent déjà, et sont faites pour que la démocratie participative puisse s'exprimer ; je pense notamment aux conseils de quartier, qui force est de le constater, ne traitent pas beaucoup des problématiques rencontrées par les étrangers et les étrangères extracommunautaires, mais gagneraient à le faire ; élargir les problématiques traitées par les conseils de quartier me semblerait tout à fait positif. Par ailleurs, il y a un petit problème de fond, voire un gros problème de fond, avec l'idée de sectionner les publics et de faire pour chaque type de public un conseil ; cela morcèle la société.

Il y a également un problème de méthode ; je ne sais pas si c'est avec un vœu que l'on fait avancer un tel dossier, et plusieurs questions sont posées par ce vœu. Quel serait véritablement le périmètre ? Cela veut dire qu'il y a deux types de personnes étrangères, finalement, les personnes non-communautaires et les personnes communautaires. Il existe déjà un conseil des Européens. Bref, avec cette proposition, on ajoute une feuille au mille-feuilles, d'autant plus que -et c'est l'argument sur lequel je veux terminer, et qui me semble être le plus fort- nous avons déjà eu l'expérience d'un conseil des personnes étrangères à Paris. C'était au début du mandat il y a une vingtaine d'années ; cela ne s'est pas soldé par une réussite. Par ailleurs il nous semble que c'est au niveau parisien que ces problématiques ont vocation à être traitées.

Pour toutes ces raisons, le groupe ne votera pas le vœu que vous présentez, chère collègue. Nous invitons évidemment toutes les habitants et tous les habitants, qu'ils soient étrangers ou non, à participer à la démocratie locale, et notamment aux conseils de quartier. Merci.

## **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci beaucoup. Julien ROUET souhaite intervenir.

## **Julien ROUET, Conseiller de Paris**

Monsieur le Maire, chers collègues, chers habitants et habitantes. Nous aussi allons voter contre, et à peu près pour les mêmes raisons que vient d'expliquer Monsieur le Maire adjoint ; déjà je trouve que le vœu est imprécis. On ne comprend pas s'il faut que ce soit un conseil au niveau de l'arrondissement ou au niveau de Paris. Si c'est au niveau de l'arrondissement, j'aimerais bien savoir combien de personnes sont concernées, si c'est 100 personnes ou 10 000 personnes. Ce n'est pas la même chose et pas le même sujet.

Ensuite je suis allé sur le site de la ville de Paris. On a une inflation de conseils : le Conseil de Paris citoyen, le Conseil parisien de la jeunesse, le Conseil parisien des associations, le Conseil parisien des Européens, le Conseil des générations futures, la Commission parisienne du débat public, le Conseil parisien de la musique, le Conseil de la nuit, les conseils de quartier, les conseils citoyens et enfin les Comités d'initiatives de consultation d'arrondissement. Je pense qu'à un moment il faut mettre un peu d'ordre dans tous ces conseils. Pourquoi pas, effectivement, mettre plus de place pour certaines personnes qui ne sont pas assez représentées ? Mais comme l'a dit le maire adjoint, les conseils de quartier sont ouverts à tout le monde ; on ne demande pas la nationalité de ceux qui veulent le rejoindre, il n'y a aucun problème pour que les personnes extra-communautaires ou communautaires rejoignent les conseils de quartier. Nous les invitons à le faire.

Il s'agit surtout d'une question plus large ; pour nous, le vivre-ensemble à la française, ce n'est pas ça. Pour vous j'ai l'impression que l'on s'adresse à des communautés, mises bout à bout, côte à côte, et que c'est une addition de communautés. Nous, nous sommes plutôt dans un vivre-ensemble, où nous sommes tous dans la communauté nationale et dans la communauté municipale. Il faudrait, je pense, rationaliser et montrer que nous sommes tous ensemble dans cette ville et donc tous ensemble dans les conseils de quartier.

C'est pour cela que nous voterons contre ce vœu.

## **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci. Luc FERRY souhaite intervenir, puis Amina, un petit mot.

## **Luc FERRY, Conseiller de Paris Centre**

Nous allons voter contre ces propositions, bien que nous soutenions toute forme de création d'espaces permettant l'expression démocratique de tous. Ce que j'aurais aimé dans ce vœu, c'est qu'il y ait un retour d'expérience sur d'autres essais dans ce domaine ; je crois qu'il y en a eu un dans le 15e. Je ne sais pas si c'est celui auquel Boris faisait référence. J'aurais aimé avoir un petit retour, notamment le bilan, mais surtout un retour des gens qui ont pu participer à cette expérience.

### **Amina BOURI, Conseillère de Paris Centre**

Merci à tous les trois pour vos interventions. J'aimerais répondre aux différentes remarques. Tout d'abord pour les conseils de quartier, cette thématique, à ma connaissance, n'a jamais été abordée lors d'un conseil de quartier. On parle de beaucoup de choses, de propreté, de terrasse, mais d'immigration, pas tellement. Peut-être que les personnes qui constituent les conseils de quartier ne sont pas vraiment concernées par cette problématique. En effet c'est peut-être un souhait que cela évolue, mais je pense que pour les prochaines années cela ne va pas fonctionner.

On indique ensuite qu'il ne faut pas cibler. Or aujourd'hui tous les conseils qui existent ciblent : les conseils des jeunes, les conseils des seniors... il y a toujours une population qui est ciblée, puisque le but est de donner la parole à une population spécifique, qui a un problème spécifique.

On indique qu'il y a trop de conseils. J'en conviens ; peut-être qu'il faut rationaliser, en supprimer certains et en créer d'autres qui sont pertinents et qui répondent à une réelle problématique.

Enfin on parle d'une problématique qui a eu lieu il y a 20 ans ; cela veut dire que nous n'allons pas réitérer tout ce qui a échoué il y a 20 ans ? Nous n'allons pas trouver de nouvelles solutions ? J'ai un peu peur pour notre démocratie, si nous avançons dans ce sens.

Merci beaucoup pour vos interventions.

### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci beaucoup Amina, et en réponse directe à Julien, Boris faisait référence à un conseil au niveau de la Ville, mis en place il y a une vingtaine d'années.

Je vous propose de passer aux voix. Qui vote contre ? Je n'ai pas pu faire le compte, mais cela doit faire 14 plus les procurations. Je vous laisse compter. Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Qui vote pour ? Je note 5 voix pour. Je vous remercie, le vœu n'est pas adopté.



*À l'issue d'un vote à main levée, le vœu est rejeté*

**VPC 2022 05 Vœu déposé par Amina Bouri et les élu·e·s du Groupe écologiste de Paris Centre relatif à la fermeture du marché aux oiseaux du marché aux fleurs, île de la Cité (Paris 4ème)**

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Le vœu sur le Marché aux oiseaux est retiré, Corinne ?

**Corinne FAUGERON, Conseillère de Paris Centre**

Le vœu sur le Marché aux oiseaux est retiré puisqu'il va fermer à la fin de l'année. Il n'a plus de raison d'être puisque cela avance dans le bon sens, par la fermeture.

Ce vœu a été retiré.

**VPC 2022 06 Vœu déposé par Raphaëlle Rémy-Leleu et les élu·e·s du Groupe écologiste de Paris Centre relatif au soutien à l'Ukraine et à la condamnation des actes de guerre du régime russe**

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Ce vœu est proposé par Raphaëlle REMY-LELEU, avec les élus du groupe écologiste et potentiellement au nom de la majorité. Il fait l'objet d'une réécriture par rapport à ce qui a pu être fourni. Je laisse Raphaëlle le présenter.

**Raphaëlle REMY-LELEU, Conseillère de Paris Centre**

Merci Monsieur le Maire, chers collègues chers habitants et habitantes. En effet nous avons commencé ce conseil en saluant le courage du peuple ukrainien et en essayant de décrire l'ensemble des mesures qui ont été prises pour les aider le plus concrètement possible, mais initialement ce vœu avait été rédigé pour rappeler quel avait été notre choc 24 février lorsque nous découvrons l'attaque unilatérale

de la Russie contre le territoire ukrainien. Depuis, et Monsieur le Maire vous les avez décrites, de nombreuses initiatives ont été prises ; ainsi la version initiale de ce vœu a largement été dépassée par la capacité d'adaptation de la Ville, et ce que nous avons pu mettre en œuvre tant sur le plan social, de l'accueil mais aussi sur le plan scolaire pour l'accueil des enfants, et autour de principes qui sont ceux que nous avons rappelés, celui de la gratuité et de l'inconditionnalité de l'accueil.

Nous vous proposons donc une version du vœu réadaptée au nom de l'exécutif municipal qui participe quand même d'une déclaration solennelle de soutien de la Mairie de Paris Centre au peuple ukrainien, à un effort diplomatique de notre part, en rappelant que nous souhaitons boycotter les initiatives prises par les représentations officielles de la Russie tant que cette guerre continuera et que cette agression continuera. Et enfin, bien entendu, un appel à nos partenaires institutionnels à nous rejoindre dans cette affaire d'accueil inconditionnel concessionnel, notamment autour du principe de gratuité, par exemple pour les transports en Île-de-France.

J'espère que vœu sera très largement adopté, comme cela a été le cas dans beaucoup d'arrondissements, de même qu'il sera encore adapté et renforcé pour le Conseil de Paris qui aura lieu dans deux semaines. Je vous remercie.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup. Antoine SIGWALT veut intervenir.

### **Antoine SIGWALT, Conseiller de Paris Centre**

Merci. Je ne sais pas Monsieur le Maire si voulez répondre d'abord, mais notre groupe va se joindre au vôtre, pour exprimer notre soutien au peuple ukrainien qui vit l'effroi. Nous voterons pour ce vœu car nous condamnons fermement l'invasion par le régime russe. L'Ukraine est en guerre, elle subit des bombardements jour et nuit, et notre priorité doit être de faire cesser cette guerre et de permettre aux réfugiés ukrainiens de retrouver leur foyer une fois la paix retrouvée, je l'espère au plus vite.

L'affichage du drapeau ukrainien et les rassemblements de solidarité sont des symboles importants et il importe que les Parisiens, les Français, et le monde, sachent que nous sommes tous solidaires du peuple ukrainien. Mais être solidaires ne suffit pas. Poutine a montré qu'il ne reculerait pas face à la solidarité ; il nous faut agir, et à notre échelle nous pouvons tous le faire de manière concrète par nos dons. Monsieur le Maire, vous avez parlé en préambule de ce Conseil de secteur, des dons possibles en nature par la collecte et la redistribution de produits. Mais les dons en

espèces sont également possibles. Si le financement de l'armée ukrainienne est pour l'instant en France réservé à l'Etat, il est possible pour nous tous, en fonction de nos moyens bien sûr, de donner aux structures associatives locales les moyens d'accueillir dignement les réfugiés, le temps qu'une solution pacifique soit trouvée. Même les associations françaises peuvent agir à distance en aidant les associations implantées localement, par exemple en Pologne ou en Roumanie, à apporter leur soutien aux familles contraintes de quitter le pays : les besoins alimentaires, sanitaires, éducatifs, le matériel médical. Attention quand même à ne pas répondre au premier courrier qui vous invite à faire un don, mais il existe de nombreuses associations sérieuses, notamment en France ; et en France, elles peuvent contribuer à l'action locale. J'en citerai trois, mais il y en a des dizaines : l'UNICEF, le Secours Catholique, la Fondation de France ; vous pouvez leur donner.

Chaque don compte, et avec la déduction fiscale vous pouvez même tripler le montant de vos dons par rapport à ce que vous voudriez donner si vous alliez au Monoprix acheter quelque chose. Vous avez la possibilité de donner trois fois plus.

C'était un petit aparté pour compléter ce que vous avez dit en préambule. Au-delà de cet aparté, un mot sur le vœu en lui-même. Nous n'avons pas reçu la dernière version mais je comprends qu'il est conservé en grande partie. Je dois avouer quand même que je regrette un peu la manière dont le conflit est utilisé pour porter des revendications politiques de longue date, qui ne sont pas en rapport avec l'urgence militaire et humanitaire que connaît le peuple ukrainien. C'est le cas lorsque vous demandez la gratuité des transports franciliens aux réfugiés ; la gratuité des trains a déjà été mise en place pour les réfugiés ukrainiens. Elle a été annoncée presque partout en Europe, notamment en France, et elle permet de circuler dans tous les pays qui ont proposé leur accueil des réfugiés. C'est très bien, mais la gratuité des transports franciliens pour l'ensemble des réfugiés ne répond pas à la même problématique ; elle n'a pas forcément lieu d'être dans un vœu, qui rappelons-le, est relatif au soutien à l'Ukraine et à la condamnation des actes de guerre du régime russe.

Notre proposition est donc de retirer la partie du vœu qui demande la gratuité des transports franciliens pour tous les réfugiés. Dans tous les cas nous allons bien voter ce vœu.

### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Je crois que Raphaël a expliqué tout à l'heure pourquoi le vœu avait changé ; une grande partie de ce qui était proposé dans le vœu au moment où il a dû être envoyé et soumis, a été fait par la Ville, et c'est tant mieux. Il vaut encore mieux des actes que des vœux. Mais je crois que l'esprit du vœu dans lequel il a été rédigé consistait à être potentiellement porté par l'ensemble unanime du Conseil de Paris Centre.

Je laisse Raphaëlle dire un dernier mot de conclusion. Le vœu n'a pas circulé dans sa version amendée ; peut-être pour préciser dans quel esprit il est.

### **Raphaëlle REMY-LELEU, Conseillère de Paris Centre**

Pour préciser les amendements qui ont été portés à ce vœu (et c'est pour ça qu'il est devenu un vœu de l'exécutif), c'est très simple, les attendus sont devenus des considérants, pour expliquer ce qu'avait fait la Ville ; en effet, nous avons écrit le vœu il y a une semaine. Merci à toutes et à tous, d'ailleurs ; aussi bien les élus que les services de la Ville ont énormément travaillé pour mettre en œuvre ce que nous avons envie de mettre en œuvre. C'est plutôt un bon signe. Pas de modification substantielle.

J'ai envie de participer à l'envie de concorde et vous proposer de retirer la partie sur la mobilité pour que vous votiez quand même, mais comme vous avez dit que vous le voteriez dans tous les cas, je vous propose de laisser cette partie ; vous l'avez souligné, les trains sont gratuits depuis quelques jours pour les personnes réfugiées, et il y avait un problème de logique à pouvoir prendre le train gratuitement, mais ne pas pouvoir faire de même dans les transports en commun, et donc de pouvoir aller d'une gare à l'autre à Paris tout en prenant le métro tout aussi gratuitement qu'on prend le train.

### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Je note en tout cas l'esprit d'unité dans lequel ce conseil a envie de voter ce vœu, qui est surtout symbolique. Je laisse à Raphaëlle le soin avec les présidents de groupes de peaufiner la dernière version du vœu, postérieurement au vote.

Si vous le voulez bien, on le vote dans cet esprit-là. Qui vote pour ? Tout le monde le vote, je ne demande même pas qui vote contre. Je vous remercie, ce vœu est donc voté à l'unanimité. C'est un vœu de l'ensemble du Conseil de Paris Centre. Merci à Raphaëlle pour cette présentation.

*À l'issue d'un vote à main levée, le vœu est adopté à l'unanimité.*

**VPC 2022 07 Vœu déposé par les élu·e·s du Groupe écologiste de Paris Centre relatif au soutien des bains douches à Paris et à la création d'une MIE sur l'hygiène en ville**

### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Il reste un ou deux vœux, je ne sais pas. Corinne, quel est le statut du vœu ?

### **Corinne FAUGERON, Conseillère de Paris Centre**

Nous retirons le vœu sur les bains-douches, parce que nous allons travailler ensemble pour essayer de multiplier le nombre de bains-douches. Un travail va donc se mettre en place à la Mairie de Paris Centre pour avancer sur le sujet.

### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci beaucoup. Ce vœu est retiré, et un travail qui s'engage sur ce sujet.

*Le vœu est retiré.*

### **VPC 2022 08 Vœu déposé par le Groupe Républicains & Libéraux relatif à la circulation Rue de Rivoli**

#### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Déposé par le groupe Républicains et Libéraux sur la circulation rue de Rivoli. C'est Aurélien qui le présente.

#### **Aurélien VERON, Conseiller de Paris Centre**

Le sujet sur les bains-douches est intéressant parce que la question des bains-douches de la rue des Deux Ponts pose un vrai souci d'organisation pour certains sans-abri et modifient les horaires. J'espère que chantier sera fructueux et rétablira un certain confort ; certains SDF ont un emploi et donc des horaires de travail ; la contrainte horaire est importante pour eux.

Mon vœu porte sur la fluidité de la circulation des véhicules et des cyclistes sur la rue de Rivoli. On ne peut pas l'avoir dans les deux sens évidemment, mais j'ai constaté que c'était très saccadé. Il y a du stop and go permanent de voitures et de cyclistes, ce qui est assez usant et polluant, notamment rue des Pyramides, où le feu dure 12 secondes ; le temps qu'une voiture se réveille, qu'elle avance, seules deux passent, ce qui occasionne un bouchon absurde. Je préconise une réflexion

autour d'une vague fluide, dans les 25 km/heure, qui est la vitesse d'un cycliste pas forcément très sportif, et d'une voiture qui respecte les 30 km/heure. S'il était possible d'avoir cette vague tout le long de la rue de Rivoli, par grand tronçon, il y aurait peut-être plus de fluidité, moins de stress et moins de pollution.

### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci. Je vais laisser Florent répondre sur ce sujet.

### **Florent GIRY, Adjoint au Maire de Paris Centre**

Merci beaucoup pour ce vœu qui nous permet une discussion sur les ondes vertes, cet objet technique dont on ne parle pas assez en conseil d'arrondissement ; pourtant cela a des conséquences très concrètes sur la circulation. Une onde verte, c'est quoi ? C'est une manière de coordonner les feux de plusieurs carrefours successifs, permettant à un véhicule quel qu'il soit, évoluant à la vitesse choisie pour l'onde verte, de ne pas s'arrêter, une fois le premier carrefour franchi. Vous attendez une fois un feu rouge, et quand il passe au vert vous avez automatiquement tous les feux verts qui s'enchaînent à une certaine vitesse.

A Paris, il y a plus de 300 de ces ondes vertes, et les plus longues mettent en musique jusqu'à 20 carrefours. Votre vœu regrette en effet que les feux de la rue de Rivoli ne soient absolument pas synchronisés, et génèrent ainsi des nuisances : congestion, pollution, incitation à griller les feux, etc. Vous avez raison sur un point ; l'absence d'onde verte peut effectivement générer ce type de désagrément. Elles constituent un enjeu invisible du grand public mais bien réel pour la gestion de la circulation. Un point positif des ondes vertes est aussi d'inciter au respect des limites de vitesse ; d'ailleurs depuis le passage à 30 km/heure de tout Paris Centre, rue par rue les services mettent à jour toutes les ondes vertes de Paris Centre pour que l'ensemble des axes soit bien à 30 et non pas à 40 ou 50, comme c'était le cas avant.

L'onde verte existe déjà rue de Rivoli. Comme vous l'avez dit, il n'est pas possible d'avoir une onde verte dans les deux sens ; matériellement c'est impossible. Sur la rue de Rivoli, le choix est fait depuis plusieurs années d'une onde verte qui favorise les bus, voitures et vélos qui empruntent l'axe dans le sens Bastille-Concorde, le sens général.

Je vous invite à vous placer dans la rue et à regarder l'horizon vers la Concorde la nuit tombante ; c'est un peu poétique, en plus. Vous pourrez constater très bien la danse des feux tricolores qui passent au vert les uns après les autres. Au regard des usages constatés sur cette rue, l'onde verte est aujourd'hui paramétrée pour

favoriser l'écoulement des vélos dans ce sens ; elle est donc calée sur environ 20 km/heure à l'heure de pointe du matin et en journée. Le soir, les vélos sont plus nombreux en sens inverse. Donc pour favoriser uniquement les vélos, il aurait fallu faire une onde verte en sens inverse. Ce faisant on pénaliserait énormément la circulation générale et notamment les bus ; le compromis qui a été trouvé, c'est qu'à l'heure de pointe du soir on ait une onde verte, toujours dans le sens Bastille-Concorde, mais à 30 km/heure. Ainsi les bus sont à la vitesse maximale autorisée, et dans l'autre sens les feux rouges sont moins longs pour les vélos qui remontent en sens inverse, comme des saumons.

Concernant le cas précis de la rue des Pyramides, j'ai demandé une vérification. J'imagine que vous avez mesuré les 12 secondes in situ ; nous devons en reparler. En effet, les services m'indiquent entre 37 et 41 secondes sur un cycle d'une minute et demie en heure de pointe et 25 à 28 secondes en heure creuse. Nous pourrions y aller ensemble, si vous le voulez.

Je propose de rejeter votre vœu parce qu'il est satisfait techniquement à mon sens et que nous pourrions vérifier le point précis des Pyramides ensemble.

Les ondes vertes sont un outil en faveur de la fluidité, quels que soient les véhicules, mais elles ne peuvent pas tout. On a observé, par exemple, fin 2021, une surcharge inhabituelle de la rue de Rivoli le long du Louvre et des Tuileries. Après observation, cela était dû notamment à la fête foraine du jardin des Tuileries, avec de très nombreux usagers, qui ne connaissent pas très bien les règles de restriction de l'axe. C'est vrai que cela a été difficile en décembre, pour tout le monde, notamment pour les riverains. Cela s'est très largement résorbé aujourd'hui. On peut avoir ponctuellement sur Rivoli des problèmes de remontées de files un peu trop longues, qui génèrent des congestions en cascades. Comme sur tous les axes, mais cela arrive encore rue de Rivoli, malgré les restrictions. Deux causes à cela : d'abord parce que certains véhicules ne respectent pas le régime d'accès, par méconnaissance ou volontairement. Un travail de contrôle régulier est fait, mais il ne peut pas toucher forcément chaque usager tous les jours. D'autre part, on observe quelque chose qui n'est pas propre à Rivoli mais qui est assez pénible, ce sont les automobilistes qui vont s'engager dans un carrefour alors qu'ils ne peuvent pas traverser entièrement le carrefour, et qui ainsi bloquent en chaîne. Avec quelques véhicules, on bloque tout un carrefour, ce qui est anti onde verte, car cela bloque totalement le paramétrage. La police municipale est souvent présente rue de Rivoli, mais il n'est pas si simple de gérer ces nuisances.

Je vous propose de ne pas voter ce vœu, parce qu'il est satisfait. Cependant, nous pouvons aller sur place tous les deux boire un café devant le carrefour Pyramides, pour mesurer le chrono.

## **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci beaucoup Florent GIRY. On peut désormais prendre un café rue de Rivoli, ce qui n'était pas possible avant ; l'absence de bruit aujourd'hui l'autorise, notamment au niveau de la rue de l'Arbre sec devant l'école ; c'est ce que beaucoup de parents font.

Je propose que l'on vérifie ce qui a été dit, mais ce vœu est techniquement déjà exaucé, en effet. Ce sujet avait d'ailleurs fait l'objet d'un vœu à la mairie du 4e arrondissement, qui avait été voté il y a 3 ans. Il ne concernait pas toute la rue de Rivoli, mais il avait été voté dans l'esprit d'accompagner jusqu'à la Concorde et il a peut-être été le déclencheur.

Nous retirons ce vœu, nous le transformons en communication.

Merci Florent d'avoir répondu sur un point, qui aurait pu être un point de communication, les grandes difficultés que nous avons connues en décembre autour de la fête foraine, ce qui a beaucoup congestionné les petites rues secondaires à cause de l'axe plus important, ce que nous voulons absolument éviter, et qui fera peut-être l'objet de la discussion du prochain point. C'était notamment la rue du Mont Thabor, j'en donne acte ici, mais en principe nous avons résolu ce problème.

*Le vœu est retiré.*

## **QUESTIONS ORALES AU MAIRE DE PARIS CENTRE**

### **QPC 2022 01 Question orale au Maire de Paris Centre, posée par les élus du Groupe Républicains et Libéraux, relative à la « Zone Apaisée »**

## **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Je vous propose de passer aux questions. La première est posée par le Groupe Républicains et Libéraux. Elle concerne la « Zone Apaisée ». Christel la présente.

## **Christel TORIELLO, Conseillère de Paris Centre**

Bonsoir à tous, effectivement une question relative à cette « Zone Apaisée ». Nous réagissons à une annonce qui a été faite fin février dernier par Monsieur BELLIARD, adjoint à la Mairie de Paris, qui évoque la nécessité de produire des justificatifs lors



de la traversée de Paris Centre pour tout conducteur de véhicule dans le cadre de la mise en place de cette « Zone Apaisée ». Nous constatons d'abord que nous ne parlons plus de stationnement mais simplement de transit et nous nous interrogeons sur la légitimité et les modalités d'une telle réglementation et sur les contrôles qui seront mis en place. Sur quels critères sera établi le fait qu'un passage dans Paris Centre est justifié ou pas ? Pourquoi une personne serait-elle en droit de traverser Paris Centre plutôt qu'une autre ? Et si l'on restreint cette liberté de passage, quelles seront les alternatives mises en place, notamment avec la Région, si on parle d'alternatives liées au transport ? Nous sommes intéressés par votre perspective sur ces questions.

### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci. Pour vous répondre, Florent GIRY, toujours.

### **Florent GIRY, Adjoint au Maire de Paris Centre**

La création d'une zone à trafic limité, ou « Zone Apaisée » (c'est le même objet, sur un secteur aussi large et un périmètre qui comprend Paris Centre et le nord du boulevard Saint-Germain) sera le premier en France. C'est un projet compliqué et qui nécessite des études très fines.

La Ville de Paris a fait le choix de soumettre volontairement des procédures administratives optionnelles : étude d'impact, saisine de l'autorité environnementale, participation du public, pour que ce projet soit justement le plus transparent sur ses effets, lisible dans son fonctionnement et opérationnel dans l'application des règles. C'est d'ailleurs ce qui explique le décalage du calendrier par rapport au planning prévu initialement, qui n'intégrait pas ces procédures facultatives, et que nous avons choisi politiquement d'activer.

D'un point de vue réglementaire, l'absence de définition précise des zones à trafic limité ou des zones apaisées, dans le droit français, et les contraintes existantes pour les dispositifs de lecture automatique des plaques d'immatriculation, imposent de réfléchir, au moins pour une période transitoire, en attendant une éventuelle évolution de la loi que la Ville de Paris, d'ailleurs, va appeler de ses vœux, à d'autres modalités de contrôle, par exemple via des justificatifs. C'est le cas aujourd'hui à Grenoble et à Nantes, qui sont des villes bien plus petites mais qui fonctionnent sur ce modèle de justificatif.

Les travaux sont en cours jusqu'à fin 2023-2024 ; nous aurons beaucoup de temps pour nous en reparler, dans de nombreuses procédures, ici même, sans doute et

dans des procédures officielles de participation du public. Je peux vous donner des pistes de réflexion qui sont aujourd'hui des pistes de réflexion, mais pas des arbitrages ; le but est de se donner ce temps pour construire un parcours usager le plus simple possible, robuste techniquement et juridiquement. La piste privilégiée à date, en toute transparence, est celle des justificatifs de stationnement. Pourquoi ? D'abord parce que je rappelle que la règle générale de la zone à trafic limité ou zone apaisée, est de distinguer le trafic de transit (les gens qui passent sans s'arrêter dans Paris Centre) du trafic de destination. Lorsqu'on a un trafic de destination, par définition on se gare quelque part, puis on repart ; il faut payer un stationnement en souterrain ou en voirie et le justificatif de stationnement pourra constituer de façon non intrusive une preuve que le trafic correspondait bien à de la destination. C'est la piste que nous privilégions aujourd'hui. Il y aura des exceptions, par exemple les riverains, qui auront sans doute automatiquement un macaron, mais c'est le principe général que je peux vous donner à cette date.

C'est encore une réponse partielle, parce que nous sommes encore « work in progress » ; c'est normal, nous avons encore plus d'un an d'études sur ce sujet, et nous nous en reparlerons. Ce sera d'ailleurs en bonne partie public.

Nous avons fait le choix de déclencher la procédure facultative d'évaluation environnementale pour que ce projet bénéficie d'un cadre un peu officiel de diffusion de l'information, de diffusion aussi des études d'impact, de diffusion de retenue de l'avis du public sous une forme un peu formelle ; cela pourra aussi concerner les modalités de contrôle.

J'ai envie de vous dire : « Patientez encore un tout petit peu pour avoir des détails précis. » Et vous pourrez aussi participer, bien sûr, aux réflexions et aux propositions sur cette zone à trafic limité.

## **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci beaucoup à Florent qui a répondu avec beaucoup de détails sur une procédure qui est encore un peu longue, trop longue même du goût de certains habitants qui estimaient qu'au contraire nous avions la légitimité, puisque ce projet faisait partie intégrale de notre programme, à Paris Centre et au-delà à Paris. Il est très simple : c'est l'exclusion du trafic de transit, ce qui est assez explicite. Le trafic de transit est le trafic qui passe sans s'arrêter, et toutes les voies qui permettent de l'exclure sont légitimes, et seront explorées. Après il va falloir voir comment tout cela se met en place techniquement.

Un flottement aurait pu être pénalisant, notamment pour les commerçants, sur ce qu'était le trafic de destination, mais Florent l'a expliqué : le trafic de destination n'était pas proprement visé. Il était très clair que le trafic de transit était prohibé,

que le trafic interne, celui des habitants et des commerçants était évidemment autorisé, mais il y avait une ambiguïté sur le trafic de destination, c'est-à-dire le trafic qui vient, mais pour du commerce, par exemple. Cette ambiguïté a été levée par la concertation, et donc je m'interroge parfois sur les réactions négatives. Peut-être que la Ville aurait pu mieux faire en communication, mais je m'interroge sur les réactions de surprise, dès lors que le projet est finalement plutôt plus favorable à plus de trafic que ce qui aurait pu être envisagé.

Je propose que nous continuions cette discussion dans les un ou deux ans qui vont encore nous accompagner pour la consultation et l'enquête publique.

## **QPC 2022 02 Question orale au Maire de Paris Centre, posée par les élus du Groupe Républicains et Libéraux, relative à la fermeture des commerces**

### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Cette question, posée toujours par le Groupe Républicains et Libéraux, concerne la fermeture des commerces. C'est aussi Christel Toriello qui la présente.

### **Christel TORIELLO, Conseillère de Paris Centre**

Tout à fait. Cette question est relative à la fermeture des commerces. Nous avons retrouvé une étude de l'APUR, publiée en 2021, il y a un peu plus d'un an, qui parlait des taux de vacance des locaux commerciaux ; elle mentionnait que ces taux étaient plus élevés à Paris Centre qu'en moyenne à Paris : 13,5 % versus 10,5 %.

En déambulant dans l'arrondissement, nous n'avons pas l'impression que la situation s'est améliorée. Nous souhaitons donc vous interroger sur cette situation ; avez-vous des chiffres ou des éléments qui permettent de nous expliquer ou de relater la situation actuelle, sachant qu'à l'époque Paris Centre représentait 20 % des locaux commerciaux vacants dans la capitale ? Nous souhaitons également savoir si vous aviez envisagé des mesures concernant ce problème.

### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Effectivement, toute une étude de l'APUR a été faite sur les commerces à Paris Centre. Malheureusement cette étude repose sur une enquête très lourde, presque du porte-à-porte. Elle n'est donc réalisée que tous les trois ans. Nous n'aurons donc pas de chiffres pour 2021, nous en aurons dans deux ans.

Néanmoins nous avons quand même quelques éléments. Je voudrais d'abord remettre un peu en contexte les chiffres qui sont mentionnés pour 2020, sans les contester d'ailleurs. L'étude pointait un taux de vacance de 13 % à Paris Centre, contre 11 % à l'échelle parisienne, soit 30 % de plus. Cependant, quand on rapporte cela au ratio des commerces dans Paris Centre par rapport à Paris, on voit que ces 30 % ne sont rien par rapport à la densité de commerces de Paris Centre, qui est trois fois supérieure à celle de tout Paris. C'est une première observation.

La deuxième, c'est qu'il est difficile de parler d'une vacance générale pour tout Paris Centre, compte tenu de l'extrême diversité des commerces, qui d'ailleurs était pointée dans cette étude de l'APUR, notamment avec des quartiers qui sont très différents, des commerces qui sont très différents ; entre le luxe, entre les commerces de bouche. Je ne vous détaille pas, mais je voudrais simplement pointer deux ou trois choses ; la première, c'est que la plus grande évolution structurelle des dernières années, qui concerne d'ailleurs le 2e arrondissement et le 3e arrondissement -le nord de Paris Centre- c'est quand même la disparition des commerces de gros. On peut toujours regretter ce qui faisait le cœur battant du Sentier ; néanmoins on peut aussi s'en féliciter, parce qu'en réalité ils ont été remplacés essentiellement par des commerces de bouche. Les seuls commerces qui structurellement dans les dernières années ont été supprimés, si vous regardez l'étude de l'APUR, ce sont ces commerces de gros qui généraient des nuisances. Les élus du 3e et ceux du 2e se rappellent toutes les plaintes qu'ils recevaient pour l'encombrement, la congestion des rues, les camions qui stationnaient, le bruit, etc. La seule mutation structurelle qu'on observe dans le temps long est très positive.

Les causes sont assez évidentes ; l'étude de l'APUR les liste : la grève en 2019, les grèves de transport, les manifestations récurrentes des gilets jaunes, en 2020 et 2021, la crise sanitaire évidemment, qui a frappé de plein fouet Paris, mais en particulier Paris Centre, qui est l'un des quartiers le plus touristique de Paris. Les chiffres du tourisme sont à - 70 % sur l'année 2020, ce qui, par rapport à la hausse de la vacance paraît relativement modéré, sans doute d'ailleurs expliqué par les aides de l'État. En tant qu'économiste, j'attends toujours de voir les chiffres de fermeture de commerces rejoindre ce que nous avons constaté en termes de violence du choc économique. C'est sans doute le plus violent depuis la fin de la Seconde Guerre Mondiale. D'une certaine manière les chiffres de vacances n'ont pas autant augmenté que le sinistre économique le laissait présager. Il y a évidemment des évolutions qui sont plus longues dans le temps ; je pense à l'évolution du e-commerce. Mais tout cela est qualitatif ; si on regarde quantitativement, et si l'on se concentre sur la période que vous mentionnez dans les chiffres sur la vacance, tout d'abord entre mars 2017 et mars 2000, je vois que la vacance dans le centre de Paris augmente de 3 points de base, c'est à dire de 0,3 % en moyenne par an ; mais si je regarde entre mars et octobre 2020, donc seulement sur 7 mois, c'est 3,4 points, soit pratiquement un décuplement de l'augmentation

de la vacance. Cela correspond exactement à la période qui se situe entre les deux confinements. C'est donc plus qu'une évidence qualitative, nous avons une corrélation quantitative très forte entre le confinement, la crise sanitaire, et l'augmentation de la vacance. C'est la première réponse pour dire qu'en tant qu'économiste je trouve cela très surprenant qu'il n'y ait pas eu une vacance plus grande. Je suis désolé de dire ça et je ne m'en réjouis aucunement, mais c'est très surprenant de voir qu'il y a eu une espèce d'effet coussin, que je peux expliquer par les aides de l'État et de la Ville, notamment sur les loyers qui dépendaient de la Ville.

Nous avons quand même quelques autres facteurs de réjouissances plus positifs : je veux me réjouir de ce que je vois de positif. Outre ce que j'ai déjà souligné comme évolution structurelle, je soulignerais le fait que la proportion de commerces alimentaires par habitant reste la plus forte de tout Paris ; 7 commerces alimentaires pour 1 000 habitants, contre 3,5 en moyenne. C'est un mauvais proxy des commerces de proximité mais cela reste quand même des commerces de proximité pour l'essentiel.

Vous disiez tout à l'heure : « Quand on marche, on voit. » Que voyons-nous ? Dans les derniers mois nous voyons vraiment beaucoup d'ouvertures : des ouvertures de galerie, des ouvertures de boulangerie, des ouvertures de magasins de vélo, des ouvertures de magasins de grande distribution, d'épiceries, de librairies.

Je voudrais conclure : « Que pouvons-nous faire pour accompagner cela, et pas simplement subir, le négatif comme le positif ? » C'est toute notre politique d'accompagnement, d'accueil des enfants, de familles, donc de constructions de logement social, d'accompagnement des commerces. Ce qui est en train d'être porté, Gauthier CARON-THIBAUT l'a expliqué en réunion publique pour le PLU, est que nous voudrions encore accentuer la protection d'un certain nombre de commerces, les commerces de proximité, les artisanats. Et puis, encore mieux que de souhaiter le mettre dans le PLU, c'est ce que nous faisons chaque jour, et encore dans ce conseil, en votant une délibération qui porte sur l'acquisition ou sur la préemption d'un immeuble. Sachez qu'à chaque fois non seulement c'est du logement social que nous créons, et donc des consommateurs de commerces de proximité, mais ce sont aussi des pieds d'immeubles que nous récupérons pour la Ville. La concrétisation la plus belle de ce que nous faisons pour le commerce et l'artisanat sont les dernières opérations. Regardez, le village Saint-Paul et la revivification de l'artisanat que nous y avons mise. Regardez la caserne des Minimes, avec les instruments de production qui ont été installés, c'est assez magnifique ; on a de nouveau de la production, sur place, dans un quartier de Paris Centre où nous avons moins d'ateliers, moins d'outils utilisés sur place. Et Morland, qui va ouvrir dans quelques mois et qui va porter un nouveau marché alimentaire, le même que celui de la rue du Nil, avec Terroirs d'avenir. Regardez enfin le passage Molière, avec un appel à projets culture ; les commerces et les artisanats ont tous

une vocation culturelle. Le premier d'entre eux vient d'ouvrir, c'est une librairie ; je m'en réjouis et j'espère que dans quelques mois nous pourrons tous ensemble inaugurer ce beau passage.

Vous voyez que notre politique de préemption, d'achat, contre laquelle vous votez souvent, comme encore dans ce conseil, sur des considérations techniques, est une politique en faveur du commerce et de l'artisanat.

### **Christel TORIELLO, Conseillère de Paris Centre**

L'APUR mentionnait aussi que l'une des raisons de la vacance était des loyers très élevés des locaux, en dehors des commerces installés par la Mairie dans le cadre des préemptions.

### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Oui, vous avez raison, le secteur de Paris Centre reste très attractif, d'où des loyers élevés, mais c'est encore un exemple de ce que je disais à l'instant : notre politique d'achat, notre politique de préemption, nous permet d'avoir aussi une politique d'installation de commerces et d'artisanats choisie. Voilà pourquoi notre politique de logement est indissociable de notre politique commerciale et artisanale. Merci.

Je crois que cette question conclut notre conseil. Il y a une demande d'intervention ?

### **Jean-Paul MAUREL, Conseiller d'arrondissement**

Il me semble avoir constaté que le chrono n'a pas fonctionné de la soirée.

### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Si, il a fonctionné, je crois que ce n'est que pour moi qu'ils n'ont pas osé déclencher le compteur. Mais j'ai surveillé, puisque je présidais ce Conseil et que j'étais face à l'horloge ; personne n'a dépassé le temps imparti.

Le petit mot classique de la fin pour vous annoncer des événements prochains :

- Samedi 12 mars : le café du Maire qui aura lieu à notre café. Encore un commerce choisi et installé grâce à l'achat ou à la transformation de la Caserne des Minimes ;
- Samedi 12 mars : le carnaval rock des enfants de la Croix-Rouge, organisé par la Croix-Rouge en salle des fêtes ;

- Le 15 mars : la déambulation au Marché des Enfants Rouges, qui participe au concours du plus beau marché d'Ile-de-France organisé par TFI. Je suis sûr que vous avez tous à cœur, de droite à gauche de cette table, de participer et de gagner ;
- Le mardi 15 mars à 14h30, l'inauguration du Centre Paris Anim' Ruth Bader Ginsburg, qui aura lieu au niveau 3 du Forum des Halles ;
- Dans le cadre de « La culture avant toute chose » vous avez un très beau livret que Benoîte pousse activement tous les trois mois. Je vous renvoie donc au livret de « La Culture avant toute chose », où tout est mentionné ;
- Le jeudi 17 mars à 19h00, Shirley l'a déjà dit tout à l'heure, ce sera la conférence sur le Paris de la sorcellerie ;
- Le vendredi 18 mars à 10h30, commémoration des accords d'Evian ;
- Du 18 au 20 mars à la Halle des Blancs Manteaux (voilà encore un exemple de mise à disposition gratuite) : des informations sur l'endométriose. C'est la semaine de l'endométriose du 18 au 20 mars, en attendant d'avoir à nouveau à la Caserne des Minimes le premier centre médical spécialisé dans l'endométriose qui devrait dans quelques mois s'y installer.

Je conclus en disant que nous avons inauguré ce matin une exposition des artistes en exil, qui sont installés dans le CHU de la rue d'Aboukir, et qui ont fait une très belle exposition sur les masques : une mise en abyme de la situation des exilés, de tous les exilés, Ukrainiens ou pas Ukrainiens, Russes également, parce que beaucoup d'artistes russes ont rejoint leurs rangs. Je vous invite simplement à la découvrir et je vous souhaite une très bonne soirée. Merci beaucoup.

Prochain conseil le 16 mai.

Je me tourne vers ma directrice de cabinet, Isabelle Knafou ; je voudrais dire un tout petit mot pour la saluer. C'était son dernier Conseil de Paris Centre.

Elle va se réfugier sous terre, et je voudrais la féliciter, elle va prendre la direction de l'administration générale des Catacombes de Paris. C'est un établissement de Paris Musées, qui dépendait encore du musée Carnavalet il y a quelques années, mais qui a pris son indépendance ; cette indépendance sera défendue jalousement par Isabelle Knafou. J'espère que nous irons tous visiter les Catacombes grâce à Isabelle ; je la félicite pour ce très beau poste.

Applaudissements.

La séance est levée à 21h17.